

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le 25/02/2025

ID : 030-243000593-20250219-DL2025\_02\_05-DE



Le Président,  
André BRUNDU

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Conseil de communauté du 19 février 2025

## PREAMBULE

Étape incontournable du cycle budgétaire, le Débat d'Orientation Budgétaire doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du Budget Primitif sous peine d'illégalité.

L'objectif de cet exercice est de préparer l'examen du budget de l'année à venir, en permettant aux membres de l'assemblée délibérante de s'approprier les enjeux en amont du vote du budget 2025, qui aura lieu le 26 mars 2025.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit s'appuyer sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) mais ce document n'a aucun caractère décisionnel.

En complément des éléments de contexte liés à l'environnement économique, financier et législatif dans lequel se construit le budget 2025, le ROB doit présenter, conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette
- la structure et l'évolution des effectifs communaux
- l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ces dispositions ont été complétées par l'article 17 de la Loi n° 2023-1195 de Programmation des Finances Publiques du 18 décembre 2023, précisant que doivent également être présentés les objectifs de la collectivité concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, et l'évolution du besoin de financement annuel (emprunts minorés du remboursement de dette) :

## Article 17

- I. - Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.
- II. - A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement. Ces éléments sont présentés, d'une part, pour les budgets principaux et, d'autre part, pour chacun des budgets annexes.
- III. - Au niveau national, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement prévu au II, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant, s'établit comme suit :

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre

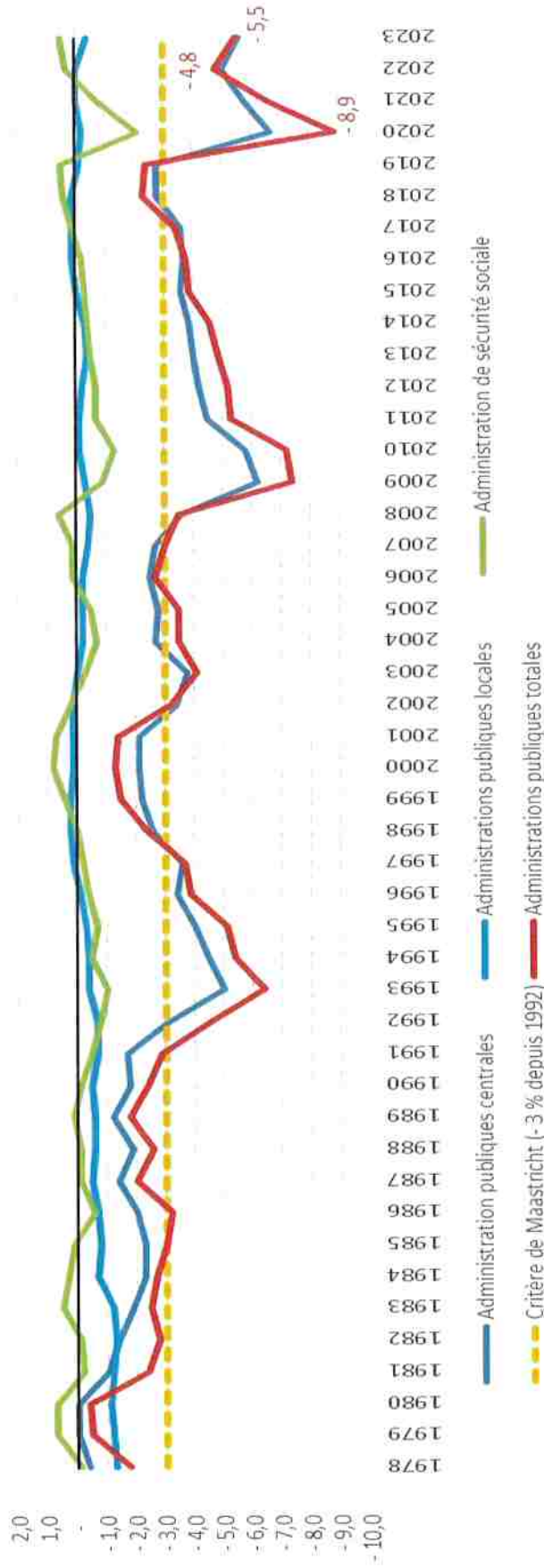
	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

Le Rapport d'Orientation Budgétaire n'est pas un document interne : il doit être transmis aux Services Préfectoraux et aux communes membres de la Communauté de communes de Petite Camargue. Il doit en outre faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la collectivité.

**Les chiffres avancés dans le présent document restent prévisionnels, et préfigurent les crédits à voter au budget primitif (BP) 2025.**

## ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Déficit des administrations publiques en % du PIB



- Le budget de l'Etat a commencé à être déficitaire depuis 1981.
- Les collectivités ont également présenté des déficits mais de manière beaucoup plus mesurée (en moyenne - 0,4 %) et cela correspond à un besoin de financement pour les investissements uniquement.



## Dette des administrations publiques en % du PIB



■ Pour financer les déficits annuels successifs, l'Etat a fait appel à la dette.

■ La dette publique représente 110,6 % du PIB en 2023 (3 101 Mds€) :

- Dette de l'Etat : 92,3 % du PIB (2 587 Mds€).

- Dette des administrations publiques locales : 8,9 % du PIB (250 Mds€). NB : 45 Mds€ d'investissements financés en 2023.

- Dette des administrations publiques totales : 8,9 % du PIB (250 Mds€). NB : 77 Mds€ d'investissements.

## PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

### ET PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE

1<sup>er</sup> Projet de loi de  
finances pour

2025

**Un déficit prévisionnel de 173,78 Mds€ :**

**Un objectif annoncé d'économies de 60 Mds€ en 2025 :** équivalent à 2 points de PIB

40 Mds€ de diminution de dépenses publiques

20 Mds€ d'augmentation des recettes

Participation des collectivités : 5 Mds€ annoncés, mais devrait être ramené à 2,2 Mds€

<b>Recettes de l'Etat</b>	<b>378 Mds€</b>
<b>- Dépenses de l'Etat</b>	<b>519 Mds€</b>
<b>= Déficit prévisionnel</b>	<b>141 Mds€</b>

Projet de loi de  
financement de la  
sécurité sociale pour  
2025

**Un objectif de déficit prévisionnel de 16 Mds€ en 2025**

Des objectifs d'économies annoncés : notamment une modification du régime des indemnités journalières en cas d'arrêts maladie (baisse du plafond pris en charge, jours de carence pour les fonctionnaires), une hausse de la cotisation des employeurs territoriaux pour la caisse de retraite des fonctionnaires CNRACL

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

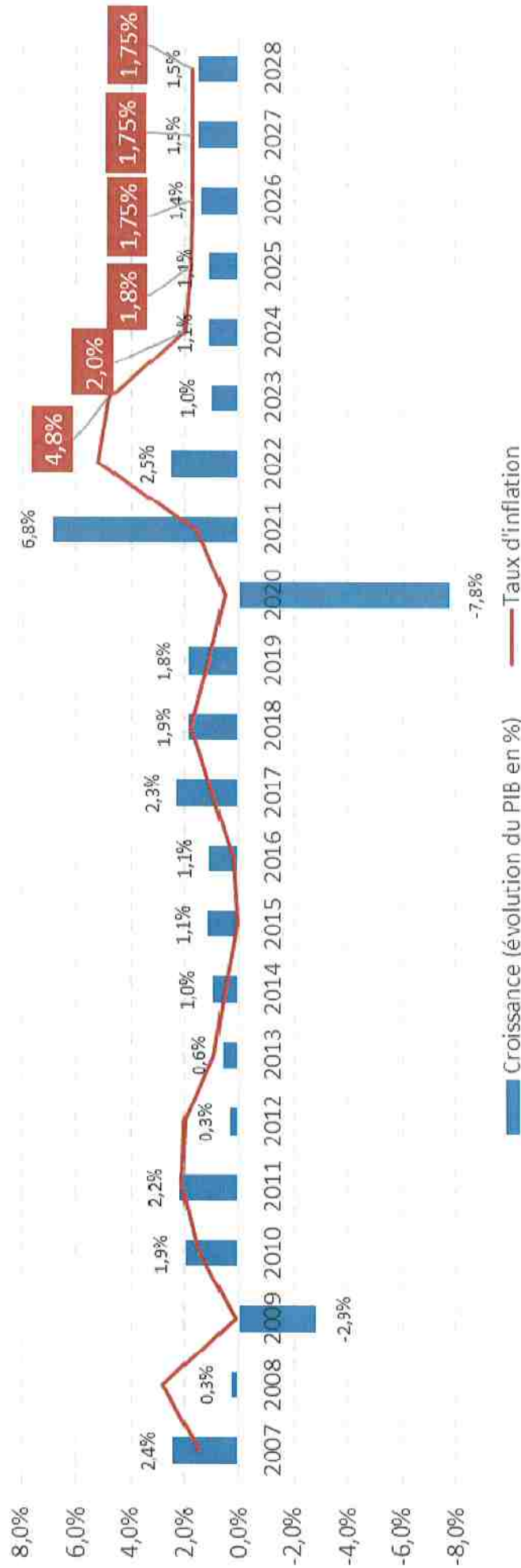
Publié le 25/02/2025

ID : 030-243000593-20250219-DL2025\_02\_05-DE



## PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 LES HYPOTHESES DU GOUVERNEMENT

Croissance économique et inflation

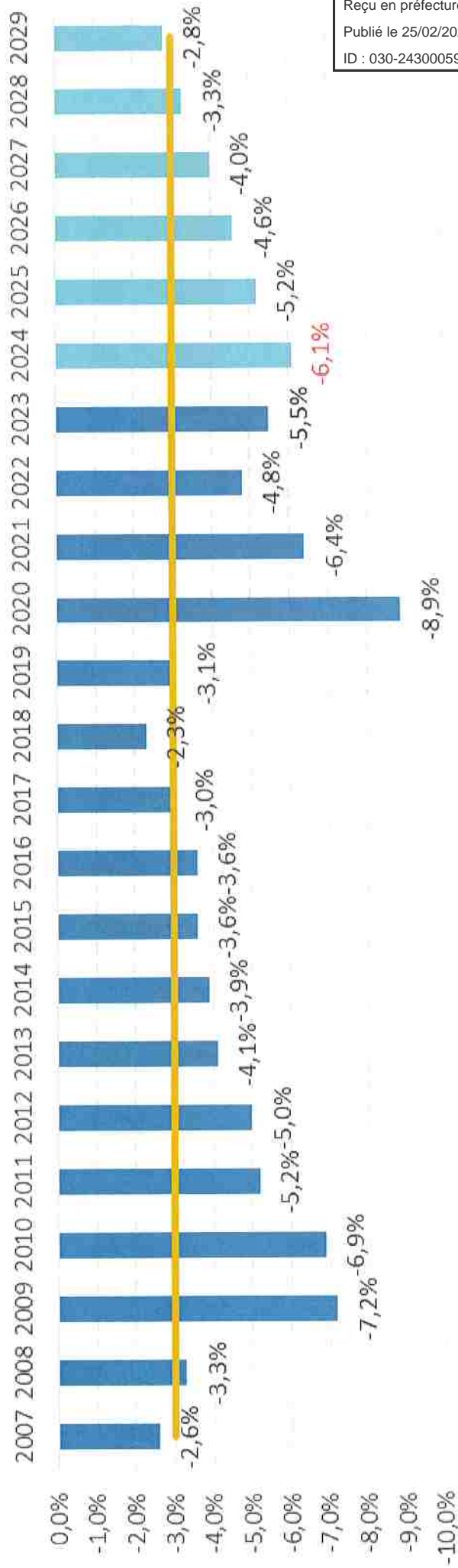


- Une hypothèse de croissance de 1,1 % en 2025, et en légère progression sur les années à venir.
- Une hypothèse d'inflation de 1,8 % en 2025 et stable sur les années à venir.

## PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

### LES HYPOTHESES DU GOUVERNEMENT

Déficit public au sens de Maastricht



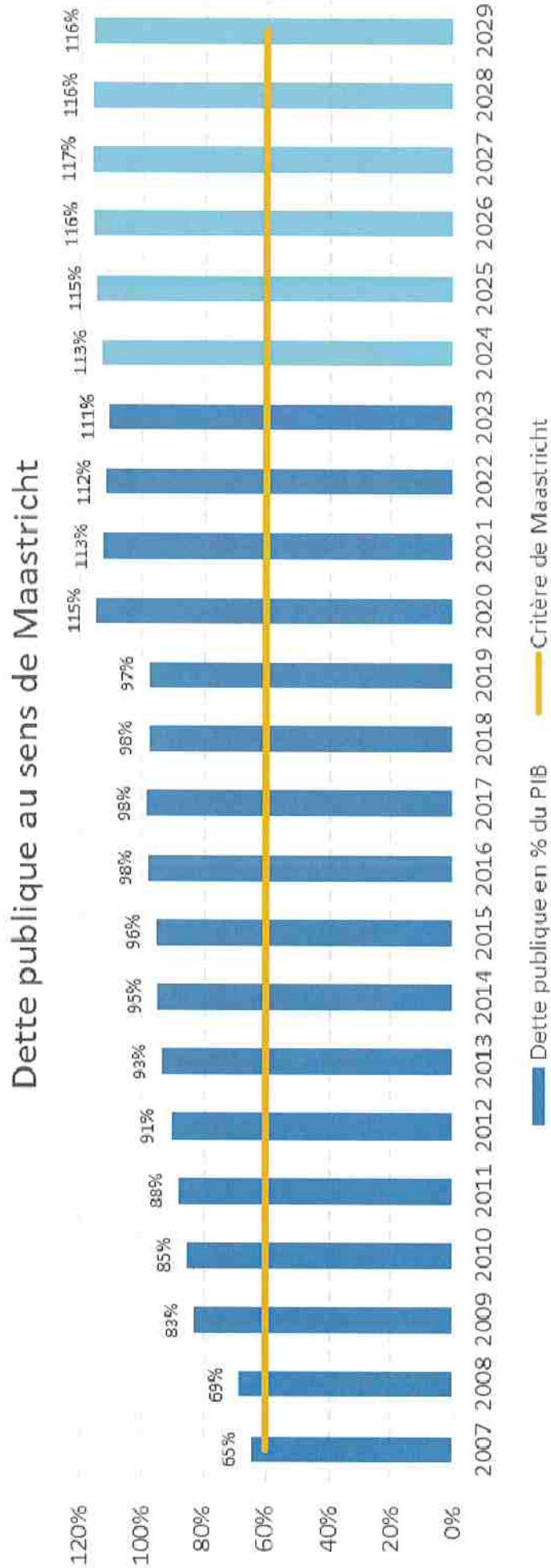
■ Déficit public en % du PIB — Critère de Maastricht

- La trajectoire de réduction progressive du déficit public est révisée : le retour sous les 3 % est visée pour 2029 (contre 2027 par le précédent gouvernement). Toutefois, le nouveau Gouvernement de M. BAYROU veut ramener le déficit public à 5.4 % du PIB en 2029.



# PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

## LES HYPOTHESES DU GOUVERNEMENT



- La dette publique a dépassé les 3 303 Mds€ au 4<sup>e</sup> trimestre 2024.
- La dette publique ramenée au PIB resterait à un niveau élevé, plus de 115 % jusqu'en 2029.
- C'est-à-dire bien au-delà des 60 % de PIB au sens des critères de Maastricht.

## LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES

### *La procédure de déficit excessif engagée à l'encontre de la France :*

Conformément aux règles de l'Union européenne, la Commission européenne a engagé à l'encontre de 7 Etats, dont la France, une procédure de déficit excessif. Ces pays doivent faire des propositions afin de revenir aux seuils des critères de Maastricht. A défaut, une pénalité financière pourrait théoriquement s'appliquer.

### *Une dégradation de la note financière de la France par les agences de notations :*

Plusieurs agences de notations financières ont dégradé la note financière de la France au 1<sup>er</sup> semestre et au 2<sup>nd</sup> semestre 2024.

### *Une augmentation des taux d'intérêt auxquels la France emprunte :*

L'écart de taux entre la France et l'Allemagne s'est accru. La France emprunte actuellement aux mêmes taux que plusieurs pays du sud de l'Europe (2,9 % pour un emprunt sur 10 ans).

## LA LOI SPECIALE : CHRONOLOGIE DES FAITS



05/12/2024

### Démission du Gouvernement

À la suite de la motion de censure du Gouvernement sur le PLFSS (art. 49 alinéa 3 Constitution) et **suspension des débats au Parlement sur les textes financiers.**



30/12/2024

Promulgation du **décret n°2024-1253** portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics



20/12/2024

### Promulgation de la **loi spéciale** (art. 47 Constitution et 45 LOLF)

**09/12/2024** Avis du Conseil d'État relatif à l'interprétation de l'article 45 LOLF (notamment sur l'intégration des prélèvements sur recettes)

**11/12/2024** Dépôt à l'AN du Projet de loi spéciale **16/12/2024** Adoption par l'Assemblée nationale

**18/12/2024** Adoption par le Sénat

**20/12/2024** Promulgation par le Président de la République



15/01/2025

Reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2025 au Sénat ; vote prévu le 23 janvier

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le 25/02/2025

ID : 030-243000593-20250219-DL2025\_02\_05-DE

S2LO



## LA LOI SPECIALE : SON CONTENU

La loi spéciale promulguée le 20/12/2024, a été publiée au Journal officiel du 21/12/2024. Cette loi spéciale ne remplace pas le budget, elle autorise seulement la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

Elle contient quatre articles :

**Art. 1 :** en attendant l'entrée en vigueur d'une nouvelle LFI, cet article autorise **la perception des ressources de l'État** mais aussi des **impositions de toutes natures affectées à d'autres personnes morales que l'État**. Les impositions des **collectivités locales sont donc bien concernées** par cet article. **Ces dernières percevront les douzièmes de fiscalité conformément aux règles de calcul en vigueur (132,9 Md€ ouverts dans le décret au titre des services votés sur le compte d'avances aux collectivités locales).**

**Art. 2 :** cet article a été ajouté par l'AN afin de garantir **la perception par les collectivités locales des prélèvements opérés sur les recettes de l'État** évalués au montant de la LFI de 2024, soit 45,058 Md€. Cet article dresse la liste des PSR et de leur montant.

**Art. 3 :** cet article autorise le ministre chargé des finances à **procéder à l'emprunt** jusqu'à l'entrée en vigueur de la LFI.

**Art. 4 :** cet article autorise différents organismes sociaux (ACOSS, CPR, CANSSM, CNRACL) à recourir à des ressources non permanentes pour la couverture de leurs besoins de trésorerie, dans l'attente du vote de la LFSS. Cet article vise à garantir la continuité des paiements et remboursements des prestations de sécurité sociale début 2025.

**Le nouveau projet de LFI 2025 est présenté au vote de l'assemblée nationale ce 3 février 2025, après l'examen par la commission mixte paritaire qui s'est tenue à partir du 30 janvier, et après avoir été approuvé par le Sénat.**



## LA LOI SPECIALE : ZOOM SUR LA DGF

### DGF 2025 = 2024

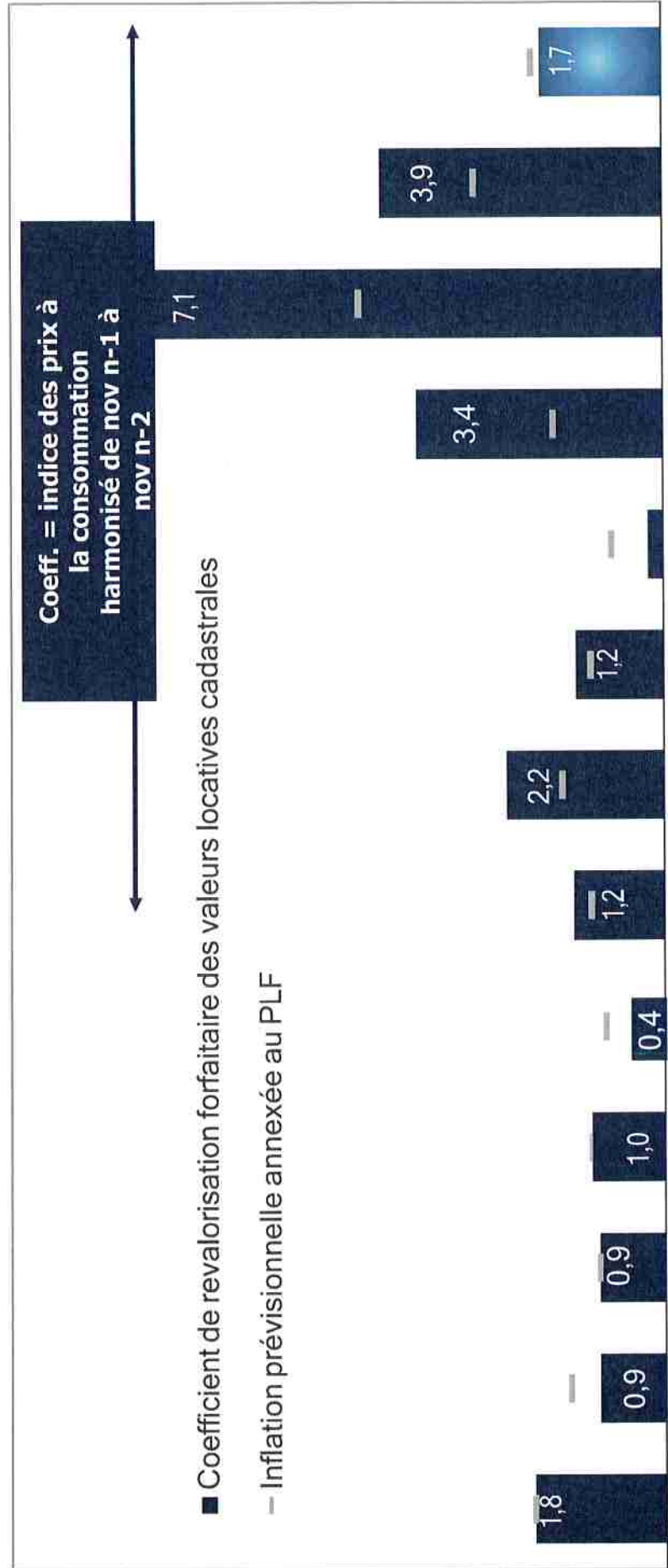
Les versements se feront par douzièmes (sauf pour la DSR et la DNP) sur la base des montants de 2024 en attendant la notification des montants individuels, qui résultent notamment de la répartition interne à la DGF, ceci dans l'attente du vote de la LFI 2025.

Le PLF 2025 prévoyait à la fois une stabilisation du montant global et une augmentation de la péréquation à hauteur de 290 M€. La DGF n'est finalement augmentée que de 150 M€.

⚠ Seule la hausse de péréquation est bien maintenue, avec 150 M€ sur la dotation de solidarité rurale (DSR) et 140 M€ sur la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU). Du fait de la minoration de l'abondement de l'État, elle sera également financée par un prélèvement sur la dotation forfaitaire. Par ailleurs, le Sénat indique que le financement des 150 M€ supplémentaires de la DGF provient d'une minoration des crédits de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

## MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES POUR 2025 – CE QUI EST ACTE PAR AILLEURS

REVALORISATION DES VALEURS LOCATIVES CADASTRALES : 1.7 %



## HAUSSE DES COTISATIONS PATRONALES CNRACL

**Rappel :** le Projet de Loi de Finances pour la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2025, rejeté du fait de l'adoption par l'Assemblée nationale le 4 décembre 2024 d'une motion de censure, incluait les conséquences d'une augmentation progressive du taux de cotisation à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).

Mais une telle augmentation ne relève que d'un décret dont un projet, soumis en décembre 2024 au Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN) et au Conseil des Finances Locales (CFL), a reçu un avis défavorable des élus locaux.

Ces avis n'étant que consultatifs, un décret entérinant cette hausse pourrait être pris courant janvier. Une interrogation demeure cependant sur le rythme de progression, qui a tout d'abord été de 3 ans avant d'être proposé à 4 ans, pour une hausse de 3 points, qui pèserait 1 milliard d'euros de plus en 2025 pour les collectivités.

Le taux de cotisation d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL est fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2025, comme en 2023, à 9,88 % après 8,88 % en 2024. La baisse de 2024 visant à compenser la hausse simultanée d'un point de la cotisation employeur CNRACL est donc annulée.

## FRACTION DE CORRECTION DES POTENTIELS FISCAUX/FINANCIERS ET DE L'EFFORT FISCAL

Rappel : les lois de finances pour 2021 et 2022 ont prévu l'intégration progressive, dans le calcul des indicateurs financiers, des conséquences des réformes fiscales (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, réduction des bases des locaux industriels) de la prise en compte de nouvelles ressources pour le calcul du potentiel fiscal, et au contraire de la réduction des recettes prises en compte pour le calcul de l'effort fiscal via la création de fractions de correction.

Ces fractions devaient être prises en compte à hauteur de : 90 % en 2023, 80 % en 2024, 60 % en 2025, 40 % en 2026, 20 % en 2027, avec prise en compte intégrale du nouveau mode de calcul en 2028.

Si ces taux ont bien été appliqués pour le calcul du potentiel fiscal et financier des communes et ensembles intercommunaux comme de l'effort fiscal de ces derniers, ils ont été modifiés pour l'effort fiscal des communes : les fractions de correction ont été prises en compte à hauteur de 100 % en 2023 et de 90 % en 2024 ; elles devraient l'être à hauteur de 60 % en 2025, 40 % en 2026, 20 % en 2027, avec prise en compte intégrale du nouveau mode de calcul en 2028.

Un amendement a été adopté par le Sénat prévoyant pour 2025 une pondération de la fraction de correction de l'effort fiscal des communes de 80 % au lieu de 60 %.



## MESURES FISCALES

**Fixation des montants de l'imposition forfaitaire sur les pylônes** : les montants de l'imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes (IFP) sont révisés chaque année proportionnellement à la variation du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) constatée au niveau national. Ainsi, les montants au titre de 2025 correspondent à ceux appliqués au titre de 2024 multipliés par 1,0523419 (coefficient de variation entre 2023 et 2024). **En 2025, les montants sont donc de 3 235 € pour les pylônes supportant des lignes électriques dont la tension est comprise entre 200 et 350 kilovolts et de 6 461 € pour les plus de 350 kilovolts.**

**Mise à jour des tarifs d'IFER** : chaque année les tarifs des différentes composantes de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) sont revalorisés par le taux prévisionnel de l'inflation hors tabac (IPCHT) associé au PLF de l'année. Dans le rapport économique, social et financier annexé au PLF du 10/10/2024, **la prévision d'IPCHT pour 2025 est de +1,8 %.**

**Mise à jour de la valeur forfaitaire de la taxe d'aménagement** : la taxe d'aménagement est calculée en multipliant la surface taxable par une valeur forfaitaire par m<sup>2</sup> puis par le taux voté par la collectivité.

La valeur forfaitaire par m<sup>2</sup> est actualisée chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction (ICC) au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année n-1.

Au T3 2024 l'ICC est de 2 143, soit une hausse de 1,76 % par rapport à l'ICC au T3 2023. En conséquence **la valeur forfaitaire serait (dans l'attente de la parution du décret officiel) de 1 054 € en Île-de-France et 930 € ailleurs.**



## CE QUI ETAIT PREVU AU PROJET DE LOI DE FINANCES

### GEL DES FRACTIONS DE TVA

Au fil des années, les collectivités ont perçu des fractions de TVA nationale en lieu et place de la perception d'impôts locaux (CVAE, taxe d'habitation sur les résidences principales). La compensation prend la forme d'une fraction de TVA nationale figée qui donne lieu à un montant versé chaque année en fonction du montant de TVA nationale. Proposition du PLF 2025 : pas de dynamique fiscale pour les collectivités sur les fractions de **TVA en 2025**, sauf pour le fonds de sauvegarde des départements. Ainsi la dynamique de la TVA est conservée sur le budget de l'Etat pour associer les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics. Puis, à compter de 2026, dynamique de l'année précédente.

### EVOLUTION DES VARIABLES D'AJUSTEMENT

	2021	2022	2023	2024	2025 (p)	Diff. 2025/2024	Évolution 2025/2024
DCRTP	2 905,2	2 880,2	2 875,2	2 841,2	2 411,3	-429,9	-15,13%
Régions	492,1	467,1	467,1	467,1	278,5	-188,7	-40,39%
Départements	1 268,3	1 268,3	1 263,3	1 243,3	1 204,3	-39,0	-3,14%
Bloc communal	1 144,8	1 144,8	1 144,8	1 130,8	928,5	-202,2	-17,88%
<b>FDPTP</b>	<b>284,3</b>	<b>284,3</b>	<b>284,3</b>	<b>271,3</b>	<b>214,3</b>	<b>-57,0</b>	<b>-21,01%</b>
Dotation "carrée"	413,0	388,0	378,0	378,0	378,0	0,0	0,00%
Régions	40,8	15,8	15,8	15,8	15,8	0,0	0,00%
Départements	372,2	372,2	362,2	362,2	362,2	0,0	0,00%
Compensation AOM	48,0	48,0	48,0	48,0	48,0	0,0	0,00%

**Total des dotations ajustées (PLF 2025) : 2 625,6 M€, en baisse de 486,9 M€ (soit 15,64 %)**

## MISE EN PLACE D'UN FONDS DE RESERVE

Le fonds de réserve devait représenter 3 milliards d'euros de prélèvement. La création par les sénateurs d'un « **dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO)** » à la place de l'article 64 créant un fonds de mise en réserve des recettes des collectivités, fait passer l'effort de 3 milliards d'euros sur 450 collectivités à 1 milliard d'euros sur 2099 collectivités.

## BAISSE DU TAUX DE FCTVA

Le Gouvernement BARNIER avait proposé une évolution à la baisse du taux de FCTVA, de 16,404 % à 14,85 %, et la suppression des dépenses de fonctionnement dans l'assiette d'éligibilité, avec une application aux dépenses réalisées à partir de 2025.

L'impact estimé de ces deux mesures représentait une baisse de 10% du remboursement de TVA pour les collectivités.

Lors de l'examen de la LFI 2025 par **les sénateurs, ceux-ci ont proposé la suppression de cette mesure prévue dans le texte d'origine. La commission mixte paritaire a confirmé le maintien des dispositions antérieures relatives au FCTVA.**

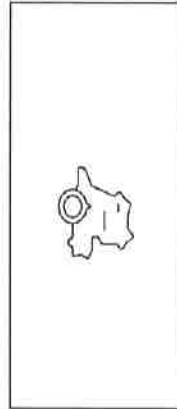
## DOTATIONS D'INVESTISSEMENT PRESERVEES

Si le PLF prévoyait une stabilité des montants des dotations d'investissement (DETR, DSIL, DSID), la commission mixte paritaire n'a pas sanctuarisé ces dotations d'investissement, avec la baisse de la DSIL. Les sénateurs ont adopté des amendements tels que le recentrage de la DETR sur les communes éligibles, l'abaissement du seuil de consultation des commissions DETR, passant de 100 000 € à 50 000 €.

Les sénateurs ont également remis en selle le « fonds climat territorial » doté de 200 millions d'euros, contre l'avis du gouvernement.

Le gouvernement a annoncé le dépôt d'un amendement pour augmenter le fonds vert de 150 millions d'euros pour le porter à 1,15 milliard d'euros, après toutefois une diminution drastique de plus d'un milliard d'euros en 2024.

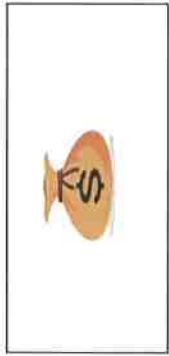
# LA COMMUNAUTÉ - LES CHIFFRES CLES



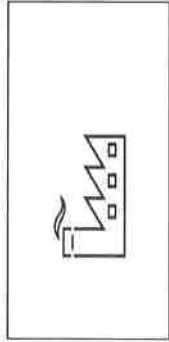
203.59 km<sup>2</sup>



De nombreuses zones humides, dont 3 500 hectares de marais dans la zone Crey Scamandre Chamier



36.52 M€ de Budget en 2024



4 zones d'activités

2 228 entreprises (hors agriculture)



580 élèves inscrits en 2024 à l'école de musique



20 disciplines instrumentales + éveil + orchestre + formation musicale



16 restaurants scolaires  
2 unités de production

225 114 repas servis en 2024



926 bateaux accueillis en escale au Port de Galles

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le 25/02/2025

ID : 030-243000593-20250219-DL2025\_02\_05-DE





# LA COMMUNAUTÉ - LES COMPÉTENCES



Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

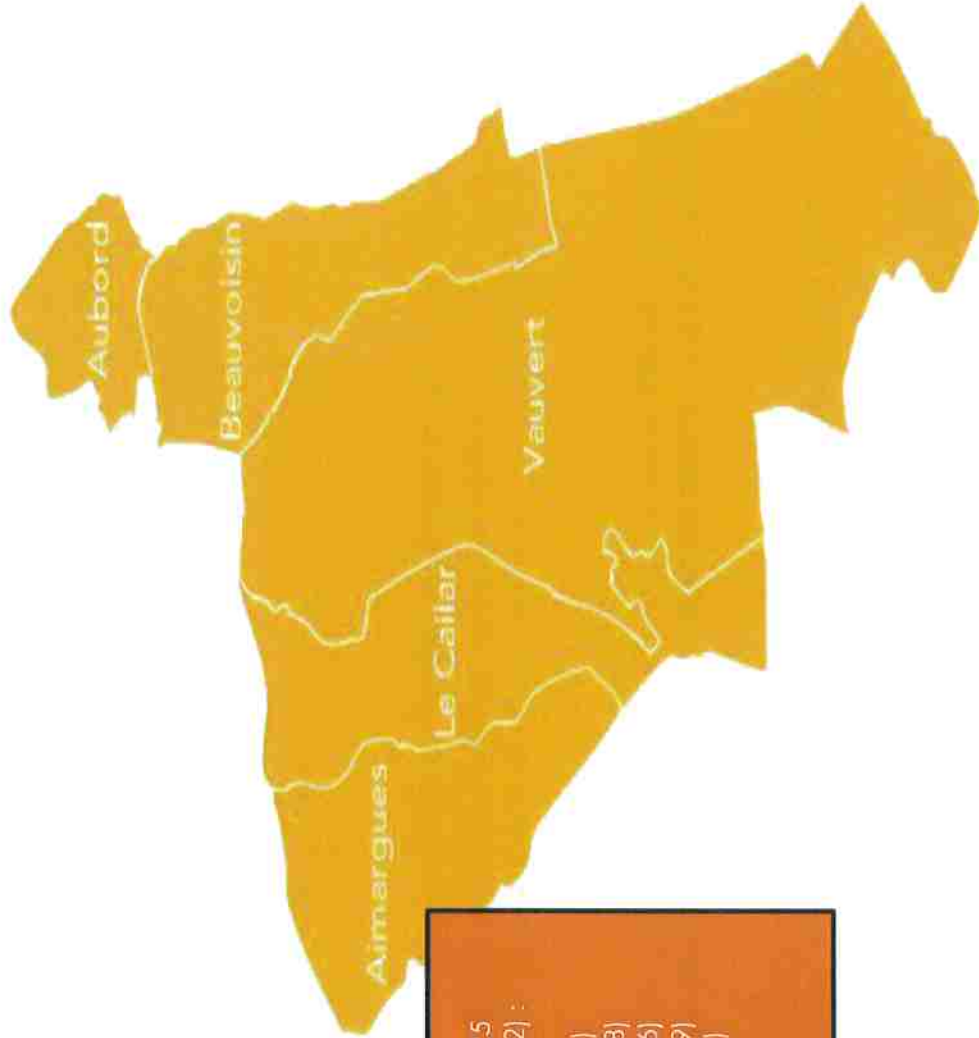
Publié le 25/02/2025

ID : 030-243000593-20250219-DL2025\_02\_05-DE





# LA COMMUNAUTÉ – LA POPULATION 2025



Nombre d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2025  
(Chiffres INSEE population totale 2022) :

- Vauvert :	11 866 (-11)
- Aimargues :	5 865 (+58)
- Beauvoisin :	5 884 (+246)
- Le Cailar :	2 586 (+49)
- Aubord :	2 327 (-55)

**TOTAL : 28 528 (+ 287)**

## SITUATION FINANCIERE DE LA CCPC FIN 2024

Afin d'analyser la situation financière de la CCPC, il est proposé de mettre en perspective les premières tendances observées sur les résultats prévisionnels du compte administratif 2024, avec le compte administratif 2023.

L'année 2024 présente **une épargne brute et une épargne nette en baisse : - 32 et - 39 %**, soit environ plus d'1 M€ en moins pour chacun de ces taux, par rapport à 2023, les recettes réelles ayant diminué de près de 273 000 €, alors que les dépenses ont augmenté de 786 600 €.

Dans son rapport publié en septembre sur les finances locales en 2024, la Cour des Comptes souligne que le déficit global des collectivités va fortement s'accroître en 2025, en raison de dépenses particulièrement dynamiques.

La Communauté de communes conservera pour sa part une situation financière solide, soutenue notamment par la dynamique des recettes de la fiscalité locale.

Les faits marquants de cette année 2024 sont les suivants :

- La dynamique des charges à caractère général persiste en 2024, en raison notamment de la persistance des effets directs et indirects de l'inflation qui s'est installée en France depuis le début de l'année 2022 (les révisions de prix actées courant 2023 impactant les dépenses 2024 en année pleine).  
Selon le rapport de la Cour des Comptes sur les finances locales de septembre 2024, les dépenses de fonctionnement des collectivités (rémunérations des agents, achats de biens et de prestations de service, prestations et aides sociales notamment) ont crû de 5,4 % au cours des huit premiers mois de l'année 2024 (janvier à août) par rapport à la même période de 2023. Le chapitre 011, relatif aux charges à caractère général de la CCPC, augmente quant à lui de 9 %.

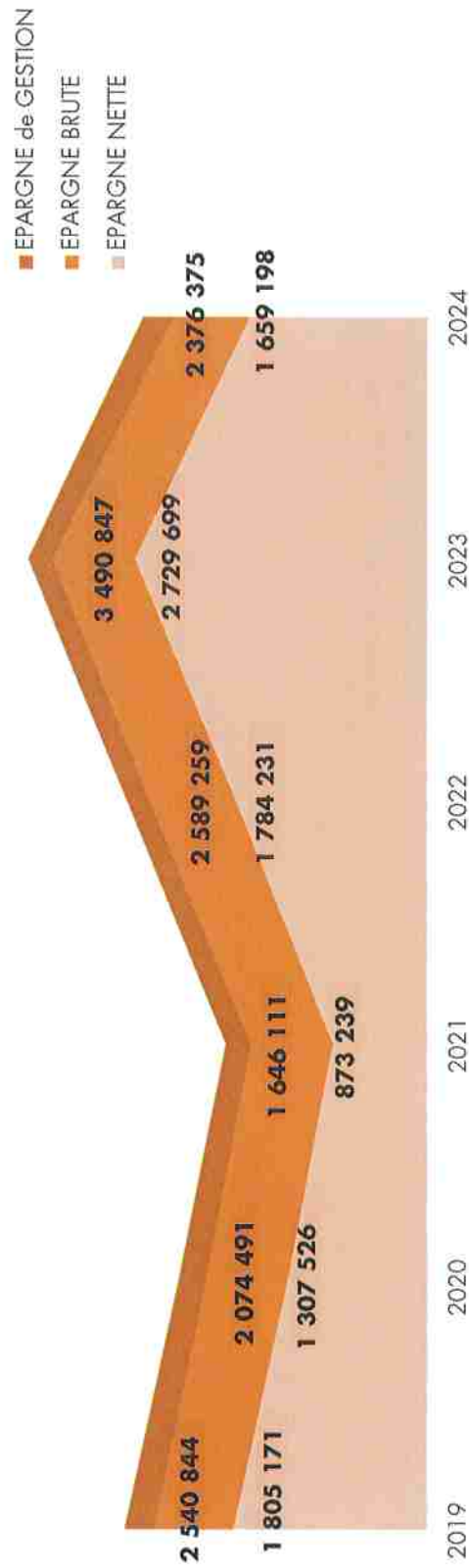
- Les augmentations du point d'indice (+ 1,5% en juillet 2023 dont les effets se font sentir en année pleine en 2024) et la revalorisation de 5 points d'indice au 1er janvier 2024 ont eu un impact important sur la masse salariale. S'ajoutent notamment les effets du renforcement de divers services, l'augmentation de la part patronale CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités locales). Le chapitre des charges de personnel (012) est toutefois contenu, avec une augmentation de 4,7 %. Ce chapitre ne représente que 36,46 % des dépenses de gestion, qui augmentent elles-mêmes de 4,38 %.
- Le chapitre 66 (intérêts des emprunts) présente une hausse des charges financières, sous l'effet exceptionnel de la prise en compte des ICNE (intérêts courus non échus) pour la première année, soit un montant supplémentaire de plus de 64 000 €.
- En ce qui concerne les recettes, la revalorisation des valeurs locatives cadastrales, bien que toujours relativement importante (+ 3,9 %), ne suffira pas à compenser la hausse des dépenses. Les recettes de fiscalité augmentent toutefois de **2,31 %**, augmentation liée à la dynamique des bases.
- Une évolution modérée des recettes tarifaires (chapitre 70), compte tenu notamment de l'augmentation de la fréquentation de la restauration scolaire, soit **8,82 %**.
- Le niveau des investissements a été plus élevé de **30,25 %** par rapport à 2023 (plus de 3,12 M€ de dépenses d'équipement).
- Le montant des fonds de concours a été porté pour 2024 à 1M€ afin d'accompagner les 5 communes membres dans leurs investissements respectifs.
- Aucun recours à l'emprunt en 2024, ce qui permet la poursuite du désendettement, le remboursement en capital s'élevant à **700 K€**.
- La recherche accrue de financements a permis d'augmenter la recette du chapitre 13 de près de 300 %, à hauteur de **821 K€** en 2024.



## L'EPARGNE

Entre 2019 et 2024, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 20,89 %, soit une moyenne de 3,48 % par an, alors que les recettes de fonctionnement augmentent moins rapidement : 17,20 %, sur ces 5 années, soit une moyenne de 2,87 % par an.



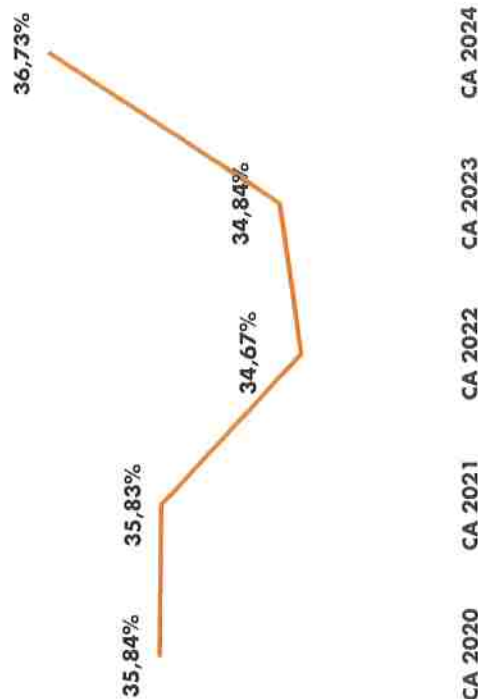


Les épargnes brute et nette, après une phase de progression en 2022 et 2023, sont en recul du fait de la progression plus rapide des dépenses que des recettes en section de fonctionnement.

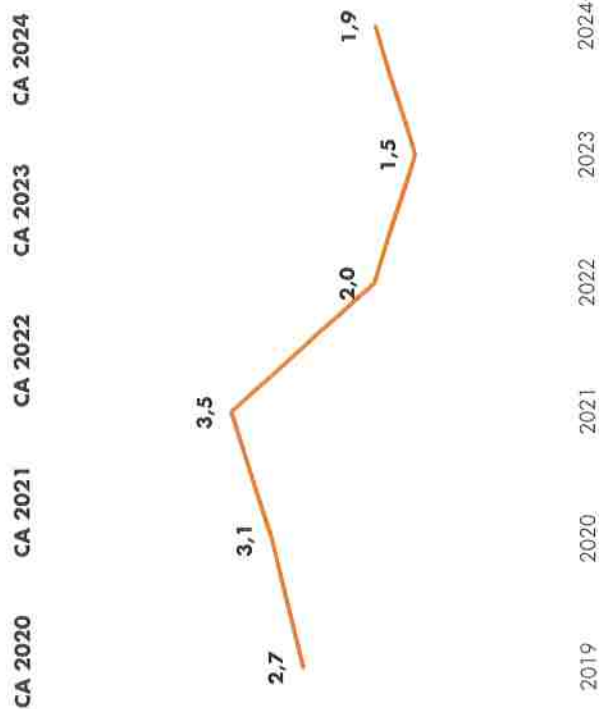
L'épargne brute subit une diminution de près de **32 %** en une année.

L'épargne nette, quant à elle, fin 2024, est en diminution de plus de **39 %** par rapport à 2023, mais reste toutefois largement positive à un plus de 1,66 M€.

## LES RATIOS



Le ratio de rigidité des charges de structure : il reflète le niveau des charges incompressibles (charges de personnel et remboursement de l'emprunt par rapport aux produits de fonctionnement). Ce ratio est en légère augmentation. La masse salariale est contenue, mais a été impactée par les mesures gouvernementales telles que la hausse du point d'indice et l'ajout de 5 points pour tous les fonctionnaires au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Son évolution se limite toutefois à une moyenne d'environ 5 % par an.



La capacité de désendettement indique le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute (exprimée en nombre d'années). Le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité de la dette, si la CCPC y consacrait toute son épargne brute, est légèrement remonté à 2,1 ans, du fait de l'emprunt contracté fin 2023, pour le financement de la nouvelle cuisine centrale.



	2023	2024	Variation
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	823,14 €	744,16 €	↘
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	800,99 €	838,28 €	↗
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT / POPULATION	248,08 €	110,28 €	↘
ENCOURS DE DETTE / POPULATION	190,86 €	163,66 €	↘
DGF / POPULATION	50,54 €	51,67 €	↗
DEPENSES DE PERSONNEL / DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	34,59%	36,63%	↗
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT + REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE / RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	106,04%	91,80%	↘
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT / RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	30,97%	13,16%	↘
ENCOURS DE DETTE / RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	23,83%	19,52%	↘
EPARGNE BRUTE / RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	16,43%	10,04%	↘

# D'OU VIENNENT LES RECETTES EN 2024

## EN EUROS



CA 2024



CA 2023

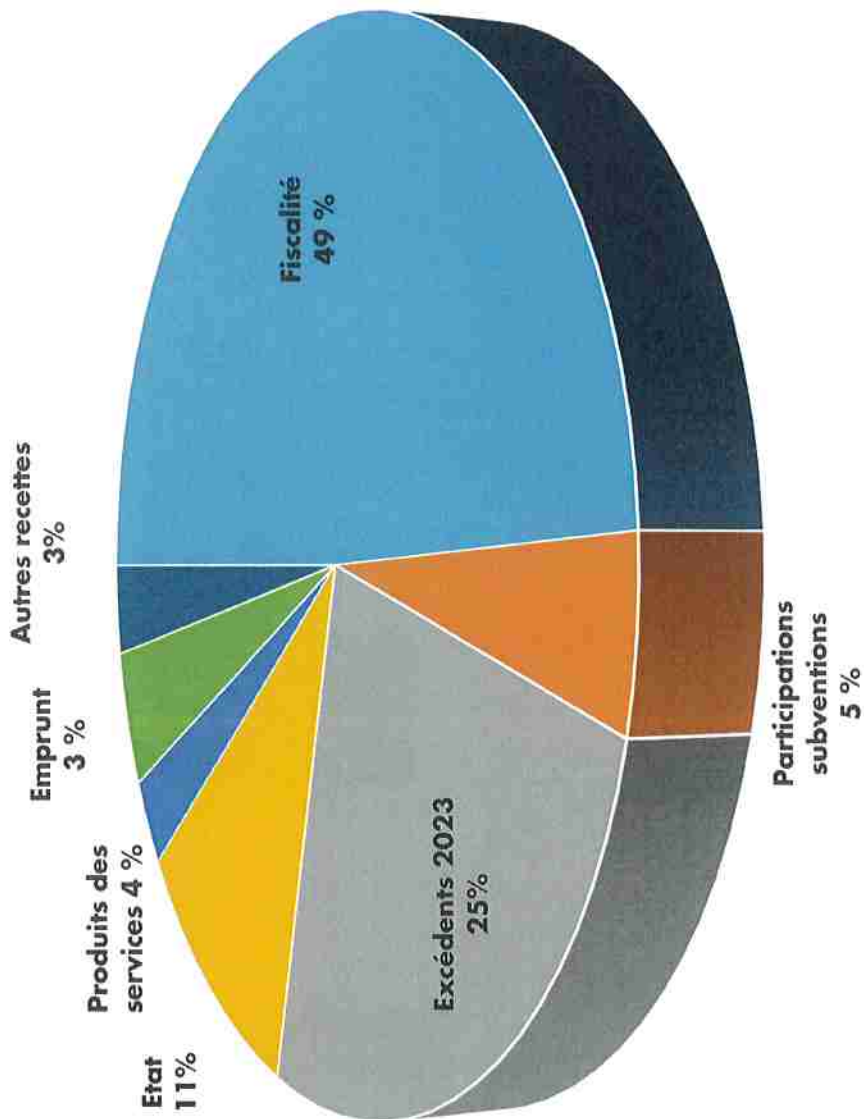
La part la plus importante des recettes provient de la fiscalité, pour près de 50 %, ainsi que des excédents cumulés de l'année N-1 des 2 sections, pour 25 % des recettes totales.

Les recettes étatiques ne représentent que 16 %, donc un assez faible taux de dépendance.



# D'OU VIENNENT LES RECETTES EN 2024

EN %





# QUELLES ONT ETE LES DEPENSES EN 2024

## EN EUROS



CA 2024



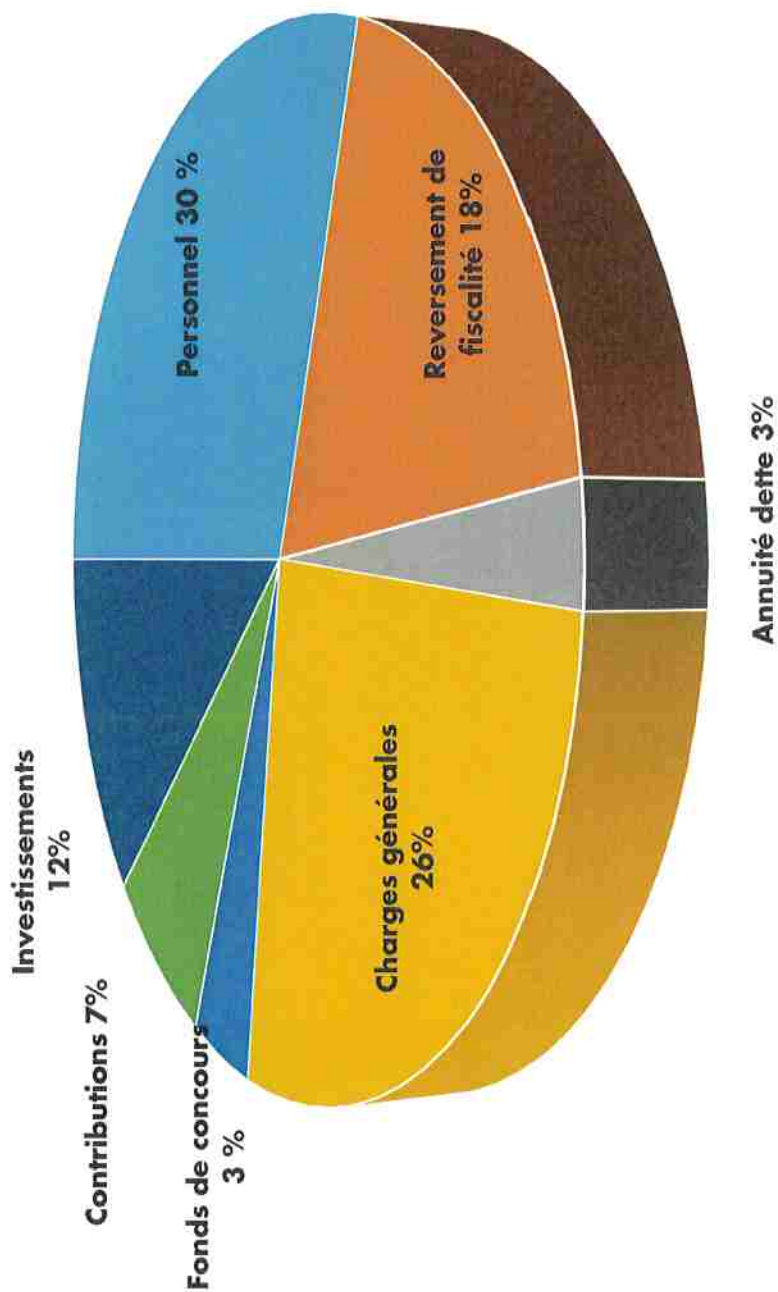
CA 2023

- Equipements bruts
- Contributions / Participations
- Annuité de la dette
- Charges générales
- Fonds de concours
- Reversements de fiscalité
- Personnel

La masse salariale représente 30 % des dépenses cumulées des 2 sections, quand celle de la dette n'atteint que 4 % de ce même cumul.

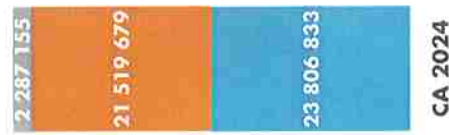
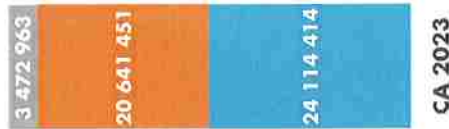
Les charges à caractère général sont en hausse, mais également le montant des investissements bruts et des fonds de concours.

# QUELLES ONT ÉTÉ LES DEPENSES EN 2024 EN %

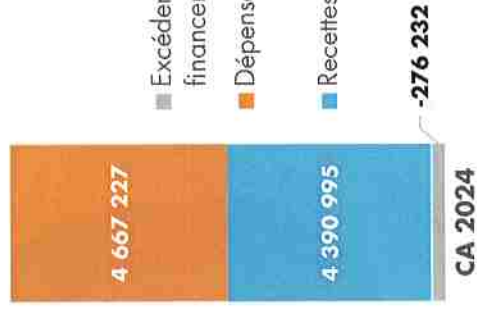


# LES GRANDES MASSES FINANCIERES 2023/2024

## FONCTIONNEMENT



## INVESTISSEMENT



Les dépenses de fonctionnement augmentent plus rapidement que les recettes.

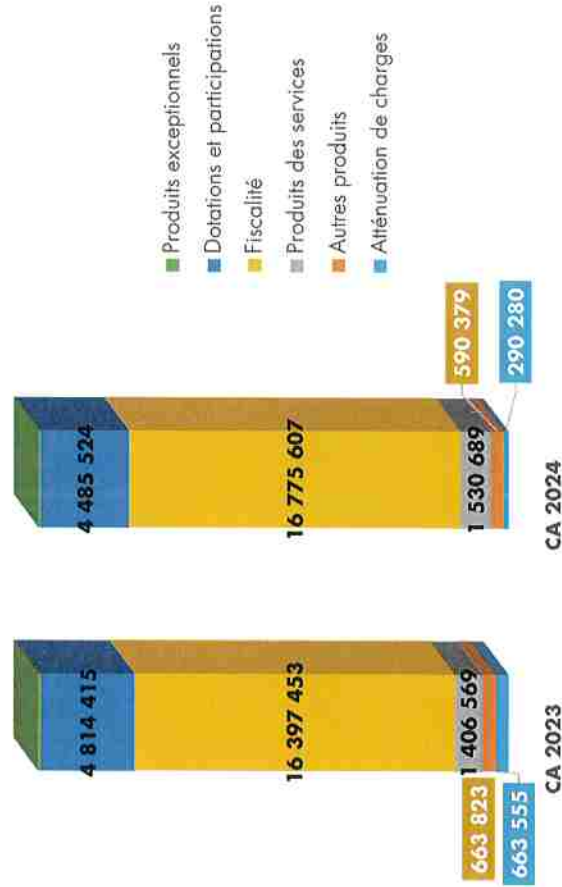
L'excédent de fonctionnement reste toutefois important, à plus de 2,2 M€.

L'effort d'investissement a été soutenu en 2024 et les recettes réalisées égales

Le résultat net de l'exercice démontre un besoin de financement de 276 232



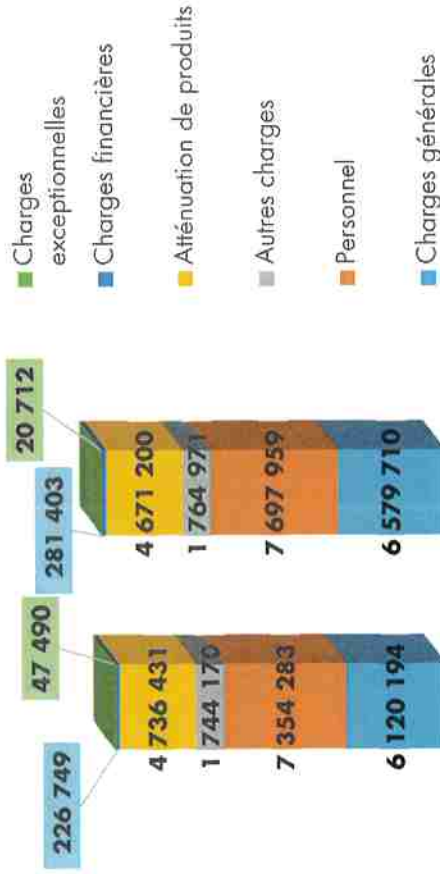
# RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



	CA 2023	CA 2024	Evolution
Atténuation de charges	663 555	290 280	-56,21%
Autres produits	663 823	590 379	-11,10%
Produits des services	1 406 569	1 530 689	+ 8,82 %
Fiscalité	16 397 453	16 775 607	+ 2,31 %
Dotations et participations	4 814 415	4 485 524	-6,83%
Produits exceptionnels	1 66 099	134 354	-19,11%

La fiscalité est en hausse, ainsi que, dans une moindre mesure, le produit des services. En revanche, les remboursements de salaires (chapitre 013) sont en baisse, en corrélation avec la diminution de l'absentéisme. Les dotations et participations voient également leurs montants diminuer en 2024.

## DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



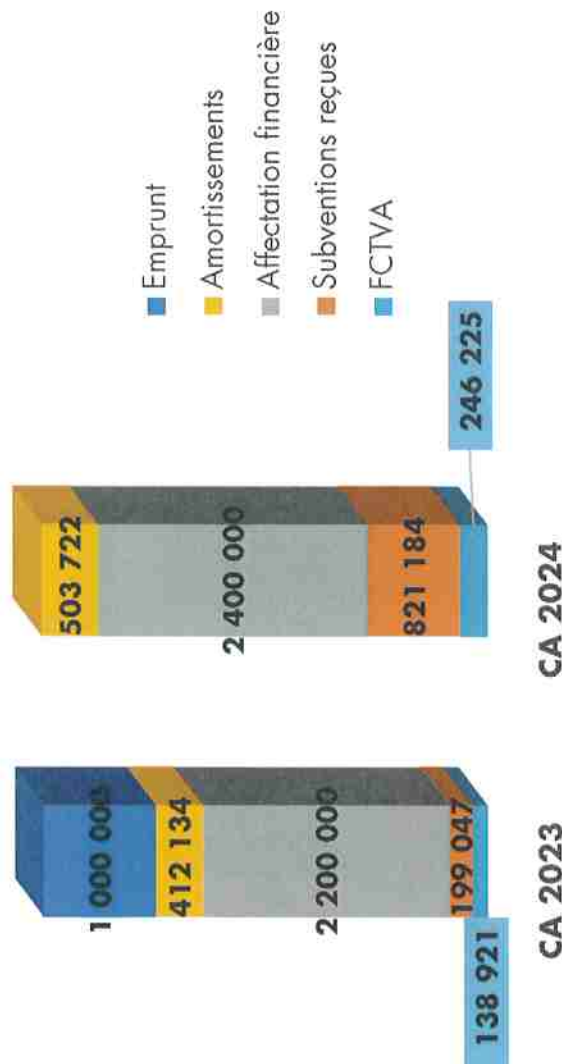
CA 2023

CA 2024

	CA 2023	CA 2024	Evolution
Charges générales	6 120 194	6 579 710	+ 7,51 %
Personnel	7 354 283	7 697 959	+ 4,67 %
Autres charges	1 744 170	1 764 971	+ 1,19 %
Atténuation de produits	4 736 431	4 671 200	-1,38%
Charges financières	226 749	281 403	+ 24,10 %
Charges exceptionnelles	47 490	20 712	-56,39%

Les charges à caractère général ainsi que celles relatives au personnel sont en légère augmentation.  
 Les charges financières montrent une hausse significative, due à l'application pour le premier exercice de la procédure des ICNE (intérêts courus non échus).  
 Les autres charges (chapitre 65) sont restées relativement stables.

## RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT



La recherche soutenue de financements pour les p d'investissement démontre son efficacité avec une hausse de plus de 300 % des recettes du chapitre Concernant le FCTVA, une recherche approfondie fait apparaître la non-perception de cette recette relative aux travaux de voirie sur 4 années consécutives. L'Etat a consenti au versement rétro une première échéance a été versée en 2024. La recette correspondant aux 3 autres années devrait être versée en 2025.

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

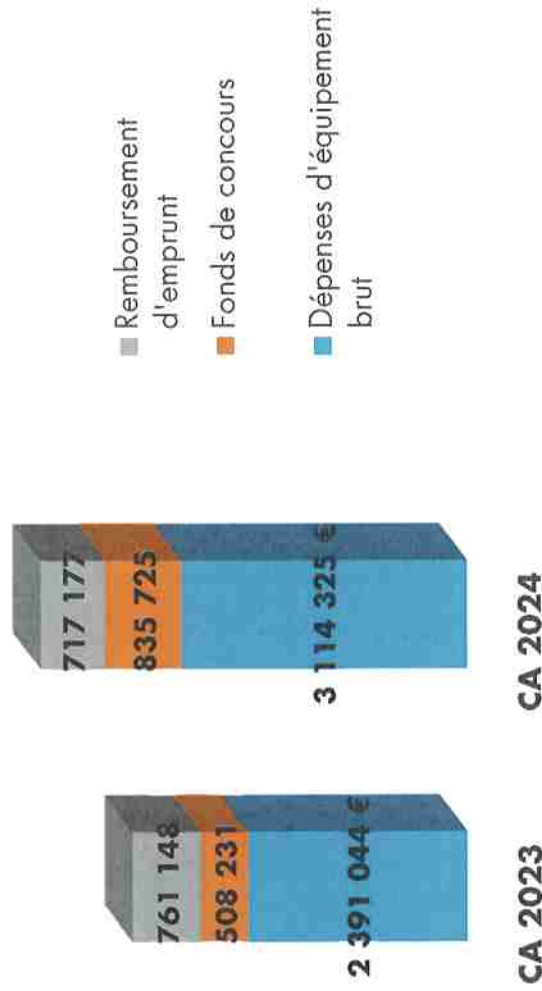
Publié le 25/02/2025

ID : 030-243000593-20250219-DL2025\_02\_05-DE

	CA 2023	CA 2024	Evolution
FCTVA	138 921	246 225	+ 77,24 %
Subventions reçues	199 047	821 184	+ 312,56 %
Affectation financière	2 200 000	2 400 000	+ 9,09 %
Amortissements	412 134	503 722	+ 22,22 %
Emprunt	1 000 000		



## DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT



	CA 2023	CA 2024	Evolution
Dépenses d'équipement brut	2 391 044	3 114 325	+ 30,25 %
Fonds de concours	508 231	835 725	+ 64,44 %
Remboursement d'emprunt	761 148	717 177	-5,78%

Les dépenses d'équipement brut sont en hausse de plus de 30 %, ainsi que les fonds de concours versés aux communes membres.  
Le remboursement du capital de l'emprunt est, quant à lui, en diminution.

## L'ENDETTEMENT FIN 2024 – ENCOURS ET CHARGES

### Caractéristiques de la dette au 31/12/2024

Encours	4 621 998,94	Nombre d'emprunts *	11
Taux actuariel *	4,16%	Taux moyen de l'exercice	4,21%

\* tirages futurs compris

### Charges financières en 2024

Annuité	933 805,94	Amortissement	717 177,07
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	216 628,87	Frais	0,00
		ICNE	64 773,98

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

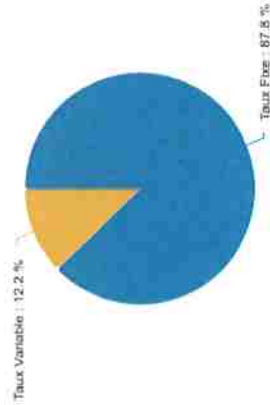
Publié le 25/02/2025

ID : 030-243000593-20250219-DL2025\_02\_05-DE



# L'ENDETTLEMENT FIN 2024 – TYPOLOGIE DES EMPRUNTS

## Types de Taux



	Fixes	Variables	Total
Encours	4 058 878,45	563 120,49	4 621 998,94
%	87,82%	12,18%	100%
Durée de vie moyenne	5 ans, 9 mois	3 ans, 6 mois	5 ans, 5 mois
Duration	4 ans, 11 mois	3 ans, 3 mois	4 ans, 8 mois
Nombre d'emprunts	9	2	11
Taux actuariel	4,13%	4,42%	4,16%
Taux actuariel après couverture	4,13%	4,42%	4,16%

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

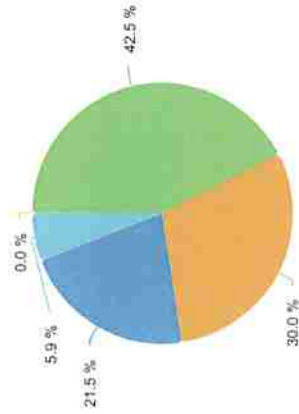
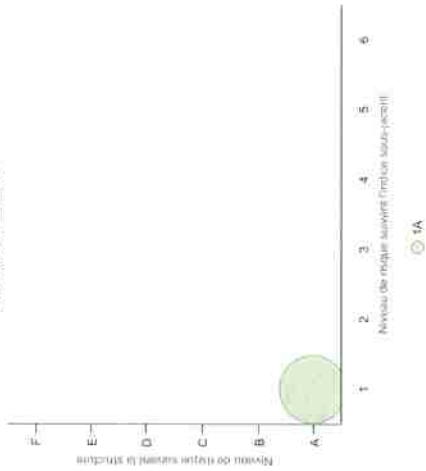
Publié le 25/02/2025

ID : 030-243000593-20250219-DL2025\_02\_05-DE



# L'ENDETTEMENT – CLASSIFICATION ET PRETEURS

Classification de l'encours au 31/12/2024 en début de journée selon la charte Gissler



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
DEXIA Credit Local	-	-	1 964 067,13
Caisse d'Epargne	-	-	1 388 462,49
La Banque Postale	-	-	995 406,21
C.L.F./DEXIA	-	-	274 060,11
Caisse de Crédit Agricole	-	-	0,00
TOTAL			4 621 998,94

Catégorie	Encours au 31/12/2024	%
1-A	4 621 998,94	100,00%
TOTAL	4 621 998,94	100 %

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le 25/02/2025

ID : 030-243000593-20250219-DL2025\_02\_05-DE

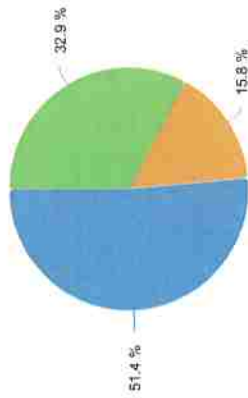


Tous les emprunts sont sécurisés, classés dans la Charge GISSLER en A1 et répartis sur 4 prêteurs.



# L'ENDETTEMENT – PERSPECTIVE D'EXTINCTION

Répartition par durée résiduelle



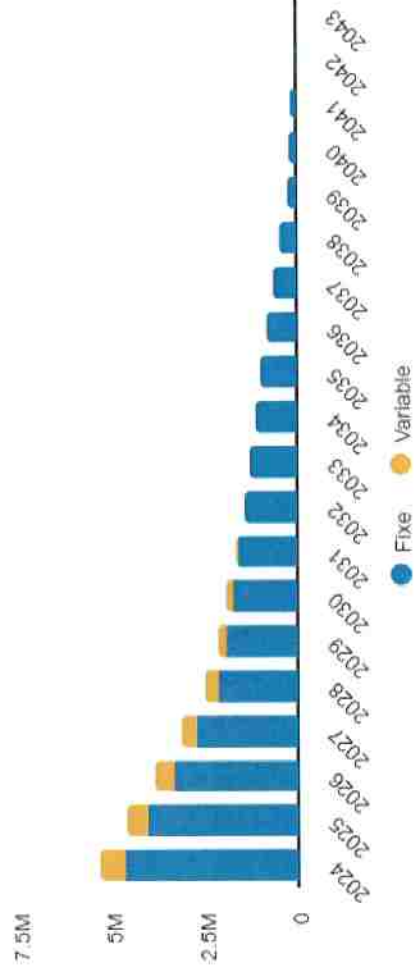
Plus de la moitié des emprunts ont une durée de vie résiduelle supérieure à 10 ans, et un tiers s'achèveront dans moins de 5 ans

Durée résiduelle



Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	1 519 037,44
5 - 10 ans	728 846,10
10 - 20 ans	2 374 115,40
TOTAL	4 621 998,94

Extinction de l'encours



Sans nouvel emprunt, l'encours s'éteint en 2042, soit dans 17 ans.

## PERSPECTIVE DE L'ENDETTEMENT FIN 2025

### Caractéristiques de la dette au 31/12/2025

Encours	3 880 332,65 ⓘ	Nombre d'emprunts *	10	Taux actuariel *	4,18 %
Taux moyen de l'exercice	4,13 %	Versements dans l'exercice	0,00		* tirages futurs compris

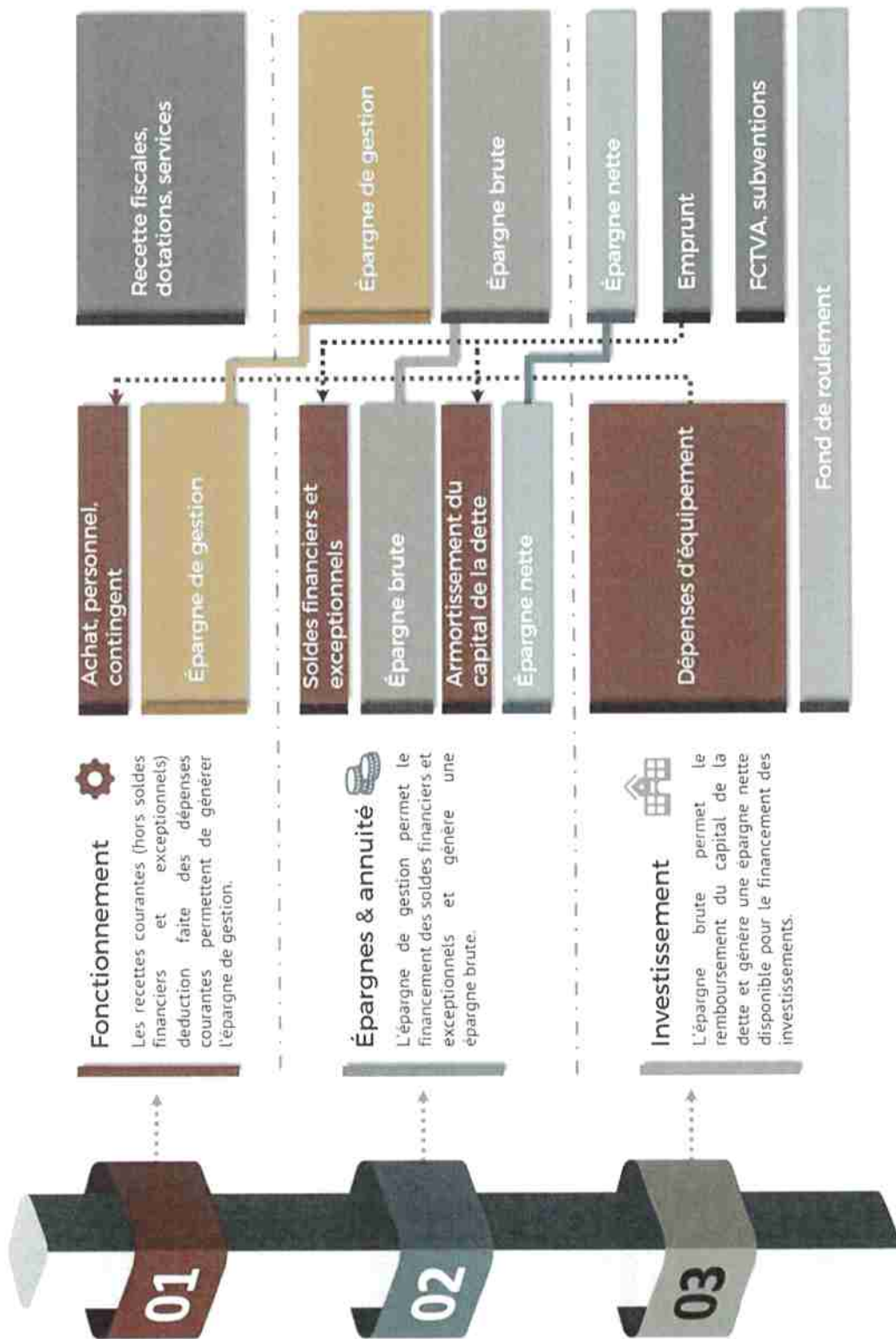
### Charges Financières en 2025

Annuité	923 774,41	Amortissement	741 666,29	Intérêts Emprunts	182 108,12	Frais	0,00
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00	ICNE	57 396,05		
Intérêts lignes et billets de trésorerie							

Sans nouvel emprunt, le capital restant dû diminuerait fin 2025 de plus de 16 % et l'annuité de 1 %.  
2 emprunts s'achèvent en 2025, l'un à taux fixe, l'autre basé sur l'euribor 3 mois, pour un total d'environ 80 000 €.

# CONSTRUCTION BUDGETAIRE

## EPARGNES ET FONDS DE ROULEMENT



# PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT 2024

## RESULTAT CA 2024

### Fonctionnement

Dépenses :	21 519 678,51
Recettes :	23 806 833,28
Solde :	2 287 154,77

### Fonctionnement

Recettes (N-1 - 2023) Compte 002 du BP 2024	3 645 111,38
--	--------------

### Solde cumulé

Solde cumulé	5 932 266,15
--------------	--------------

### R 1068 en 2025

R 1068 en 2025	4 932 266,15
----------------	--------------

### Recettes 002 2025

Recettes 002 2025	1 000 000,00
-------------------	--------------

### Montants reportés au BP 2025

### Investissement

Dépenses :	4 667 227,02
Recettes :	4 390 995,13
Solde :	-276 231,89

### Investissement

Dépenses (N-1 2023) Cpte 001 du BP 2024	2 370 157,73
--	--------------

### Solde cumulé

Solde cumulé	2 093 925,84
--------------	--------------

001 - Dépenses invest./BP de l'année suivante

001 - Recettes invest./BP de l'année suivante

### Dépenses RAR

Dépenses RAR	1 211 681,14
--------------	--------------

### Recettes RAR

Recettes RAR	1 177 178,77
--------------	--------------

### Solde RAR

Solde RAR	-34 502,37
-----------	------------

### Solde final

Solde final	2 059 423,47
-------------	--------------

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le 25/02/2025



ID : 030-243000593-20250219-DL2025\_02\_05-DE



## ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025

Dans un contexte de déficits publics très élevés, les modalités et l'horizon de la mise à contribution des collectivités, qui restaient incertains en 2024, se concrétisent dans le Projet de Loi de Finances 2025. Il est donc extrêmement difficile aujourd'hui de se projeter en 2025 et dans les années suivantes, tant les conséquences des mesures prises à l'encontre des collectivités dans les temps prochains seront impactantes.

Un nécessaire travail d'optimisation doit être effectué en section de fonctionnement afin de maintenir un niveau d'épargne satisfaisant. L'ampleur des efforts à fournir sera déterminée en fonction du volume des investissements prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement (près de 22,3 M€ de dépenses d'équipement à réaliser sur la fin du mandat) et des mesures financières décidées par le gouvernement pour équilibrer les comptes publics.

## LES CHARGES DE PERSONNEL

Les frais de personnel représentent le plus gros poste des charges de fonctionnement.

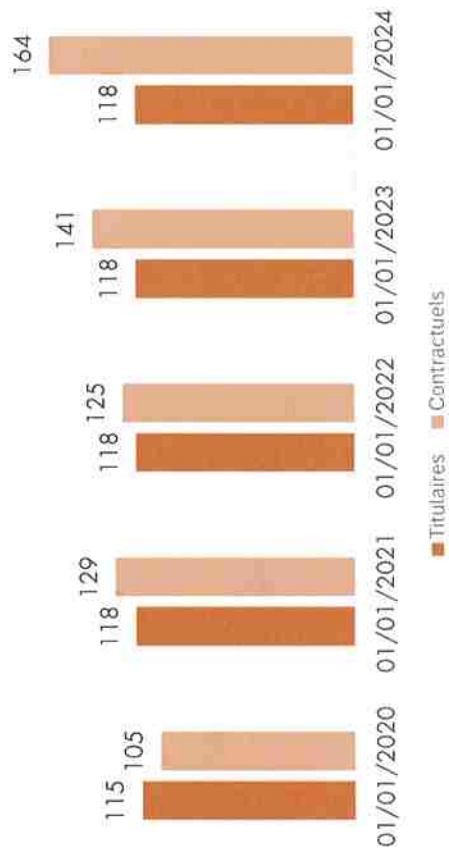
Le chapitre 012 des dépenses de personnel est estimé à 8,1 M€ pour 2025, soit une évolution très contenue de 1,6 % par rapport aux prévisions 2024 et 6,13 % par rapport à la réalisation 2024. Cette hausse est principalement due à l'augmentation annoncée par le Gouvernement des cotisations patronales de la CNRACL (caisse de retraite) de 3 % (en attente de la signature du décret correspondant). Cette hausse de cotisation représente près de 90 000 € en année pleine 2025, à effectifs constants, pour la CCPC. La même augmentation est prévue pour les 3 années suivantes, sur des bases augmentées du montant N-1.

Au surplus, l'Etat a annoncé la fin de sa compensation de la précédente augmentation de la CNRACL, et la cotisation passe correspondante augmentée de 1 %.

Les mouvements des effectifs sont maîtrisés et les départs non systématiquement remplacés. Seuls certains services sont ajustés de manière très ciblée. Les services techniques se verront affecter un nouvel agent de manière à bénéficier de 2 équipes de 2 personnes. Un agent en fin de disponibilité convenances personnelles a été réintégré au service déchets. Un alternant a été recruté au service communication.

## LE PERSONNEL – EVOLUTION DES EFFECTIFS

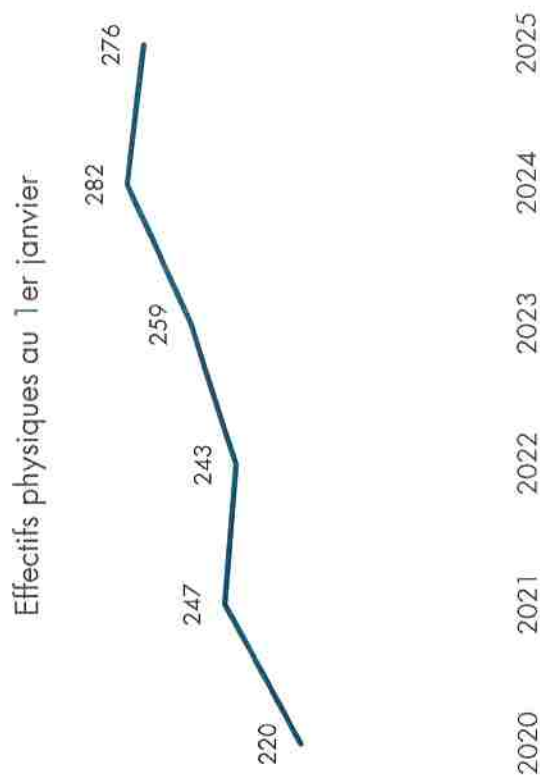
Répartition des effectifs par statut



Le nombre de fonctionnaires reste relativement stable à 118 au 01/01/2024, contrairement à celui des contractuels en augmentation de 56 % depuis 2020.

Le nombre total d'agents est de 282 fin 2024.

## LE PERSONNEL – EVOLUTION DES EFFECTIFS



En revanche, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le nombre total d'agents est en légère diminution.  
Ce sont les titulaires qui ont vu leur nombre diminuer en 2024.

## LE PERSONNEL – REPARTITION

Répartition des effectifs par direction au 01/01/2025

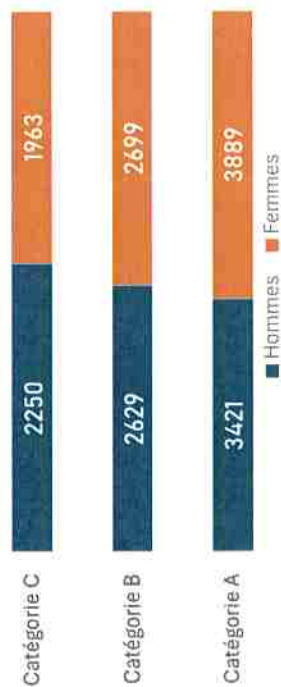


Les effectifs les plus nombreux sont ceux du service restauration/animation/service, du fait du nombre d'enfants accueillis et des ratios d'encadrement appliqués. L'école intercommunale de musique et le service environnement viennent en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> places.



## LE PERSONNEL – DONNEES DE PAIE

Salaire moyen mensuel par catégorie et par sexe



En équivalent temps plein, le salaire moyen des femmes est plus élevé que celui des hommes en catégories A et B, contrairement à la catégorie C, où les femmes gagnent 14.7 % de moins que les hommes.

## LE TEMPS DE TRAVAIL

La durée annuelle de travail effectif est réglementaire à 1607 heures.

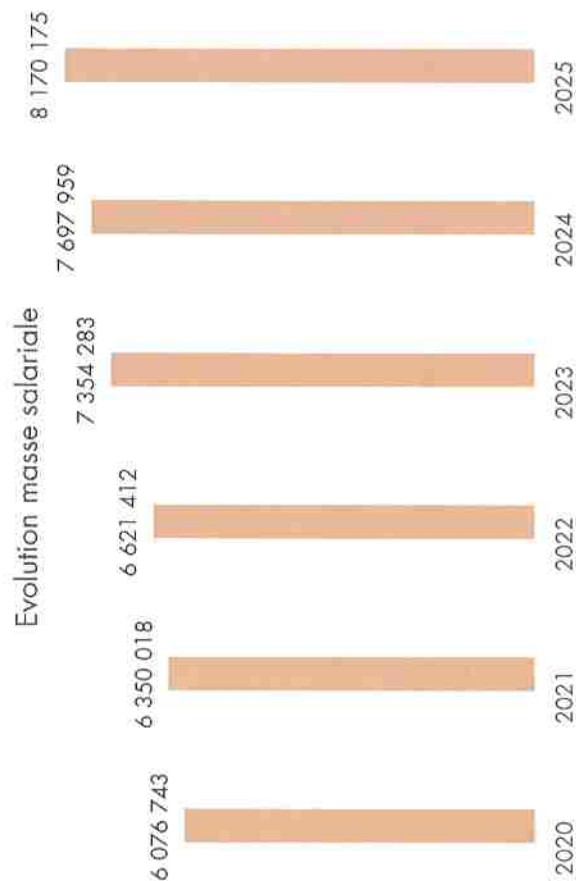
Une Charte du Temps a été élaborée et approuvée lors du Conseil de communauté du 9 octobre 2024, précisant entre autres les rythmes de travail en fonction des activités : plannings périodiques, annualisation.

Concernant les dispositions du temps partiel : en 2024, 8 agents en sont bénéficiaires, uniquement des femmes. Les règles de congés annuels sont fixées dans la Charte du Temps, avec également la possibilité d'alimenter un compte épargne temps (CET) dans la limite de 60 jours cumulés maximum, avec une dérogation possible en 2024 pour augmenter de 10 jours cette limite.

## LE PERSONNEL – LA MASSE SALARIALE

La masse salariale est maîtrisée depuis 2020, bien qu'en évolution constante. Les mesures catégorielles telles que les hausses successives du point d'indice, l'ajout de 5 points sur toutes les échelles de rémunération, la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat), la hausse de l'assurance statutaire, sont des mesures exogènes sur lesquelles la collectivité n'a pas de maîtrise. Seule l'étude au cas par cas lors de chaque mouvement de personnel permet une maîtrise de la hausse limitée à environ 5 % annuels.

La hausse des cotisations de retraite annoncée à 3 % annuels durant 4 ans va fortement impacter la masse salariale.



## **LES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES**

En 2024, le montant rémunérant les heures complémentaires et supplémentaires est le suivante (le principe étant la récupération) : 52 313.12 € pour 3 251 heures.

## **LE REGIME INDEMNITAIRE**

Par délibérations du 13 décembre 2016, modifiée le 5 février 2020, le 24 mai 2022 et le 27 juin 2023, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été mis en place.

Ce dispositif prévoit une indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE), à laquelle peut s'ajouter un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Par délibération du 11 décembre 2024, le nouveau régime indemnitaire relatif à la filière police municipale (Indemnité spéciale de fonction et d'engagement - ISFE) a également été instauré, prévoyant une part fixe mensuelle et une part variable également mensuelle.

## **LES AVANTAGES EN NATURE**

Les avantages en nature sont constitués par la fourniture par l'employeur à ses salariés d'un bien ou service. La mise à disposition peut être gratuite ou moyennant une participation du salarié inférieure à leur valeur réelle.

Les agents de la Communauté de communes bénéficient de la prise en charge par la collectivité de l'adhésion au COS et au CNAS.

## LES AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges à caractère général devraient s'élever à environ 7,6 M€, ce qui représenterait une diminution de 5.59 % par rapport à la prévision 2024, et une augmentation de 12 % par rapport au réalisé 2024, hausse due, en partie, à la prise en compte du marché de collecte de déchets en année pleine.

Plusieurs études sont programmées sur ce chapitre pour un montant total de 184 000 €. Une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement des marchés d'assurance est inscrite pour 40 000 €. 91 545 € sont prévus pour le Pacte Territorial.

Des crédits à hauteur de 48 000 € ont été inscrits au service temps méridien, consacrés à l'animation durant le temps de restauration.

Les charges financières (chapitre 66) bénéficieront de la fin de deux emprunts en mars et en mai 2025, entraînant une diminution de l'annuité. L'emprunt prévisionnel destiné au financement de la nouvelle cuisine centrale sera contracté dans le courant 2025 et la première annuité pourrait être reportée en 2026.

Le montant prévu au chapitre 65 est en hausse de 14 % par rapport au réalisé 2024, et - 3.79 % par rapport au prévisionnel 2024. La cotisation au PETR est passée de 1,9 € par habitant à 6,5 € soit une hausse de près de 130 000 €.



	BP 2024	REALISE 2024	BP 2025	BP / BP
011 - Charges à caractère général	8 052 830	6 679 075	7 626 458	-5,59%
012 - Charges de personnel	8 040 094	7 697 959	8 170 175	1,59%
014 - Atténuation de produits	4 736 000	4 671 200	4 792 980	1,19%
65 - Autres charges de gestion courante	2 095 638	1 764 971	2 019 077	-3,79%
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>	<b>22 924 562</b>	<b>20 813 206</b>	<b>22 608 690</b>	
66 - Charges financières	290 000	281 403	200 000	
67 - Charges exceptionnelles	1 800	344	1 800	
68 - Dotations aux amortissements et provisions	30 000	20 368	25 000	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>23 246 362</b>	<b>21 115 321</b>	<b>22 835 490</b>	
023 - Virement à la section d'investissement	2 684 645	-	937 550	
042 - Amortissements	350 000	503 723	450 000	
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>3 034 645</b>	<b>503 723</b>	<b>1 387 550</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>26 281 007</b>	<b>21 619 044</b>	<b>24 223 040</b>	<b>-8,50%</b>

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les produits des services font l'objet d'une prévision prudente, ainsi que le produit de la fiscalité locale (chapitre 731), l'année 2024 ayant vu peu de rôles supplémentaires et le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales n'étant que de 1.7 % en 2025.

Au vu de la contribution au redressement des finances publiques ayant impacté en 2024 à hauteur de près de 170 000 € le chapitre 73 – Impôts et taxes, la prévision 2025 tient compte de cette diminution des fractions de TVA compensant la perte de CVAE ainsi que celle de la taxe foncière sur le foncier bâti, pertes qui devaient initialement être compensées à l'euro. Le gouvernement a annoncé par ailleurs un gel de ces compensations pour 2025.

Le chapitre 74 - dotations et participations fait également l'objet d'une prévision prudente, eu égard aux incertitudes liées au montant attribué à la DGF, ainsi qu'à sa répartition. La notification par l'Etat des montants attribués sera très tardive en 2025, et ne permet pas une inscription ajustée.

Quant au chapitre 013, relatif aux remboursements par l'assurance statutaire pour les fonctionnaires, et la CPAM pour les contractuels des salaires durant les congés pour raisons de santé, il reste relativement stable .

	BP 2024	REALISE 2024	BP 2025	
013 - Atténuations de charges	300 000	290 280	300 000	
70 - Produits des services	1 349 287	1 530 689	1 235 400	-8,44%
73 - Impôts et taxes	7 838 870	7 754 675	7 754 675	-1,07%
731 - Fiscalité locale	8 440 782	9 020 932	8 897 908	5,42%
74 - Dotations	4 155 344	4 485 524	4 424 956	6,49%
75 - Autres produits de gestion courante	536 612	556 376	574 733	7,10%
<b>TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE</b>	<b>22 620 895</b>	<b>23 638 476</b>	<b>23 187 672</b>	
76 - Produits financiers	-	19 004		
77 - Produits exceptionnels	-	134 354		
78 - Reprise sur amortissements et provisions		15 000	20 368	
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>22 620 895</b>	<b>23 806 833</b>	<b>23 208 040</b>	
042 - Opérations d'ordre entre sections	15 000		15 000	
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>15 000</b>		<b>15 000</b>	
<b>R 002 RESULTAT REPORTE N-1</b>	<b>3 645 111</b>		<b>1 000 000</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULE</b>	<b>26 281 007</b>	<b>23 806 833</b>	<b>24 223 040</b>	<b>-8,50%</b>

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP 2024	RAR 2024	BP 2025
13 - Subventions d'investissement	1 502 481,05	1 177 178,77	69 581,84
13246 - AC d'investissement	69 581,84		51 819,00
4582 - Opération sous mandat (Aire lavage NM en RAR)	51 819,00		111 967,00
4541201 - travaux effectués d'office pour le compte de tiers			<b>3 827 213,16</b>
<b>16 - SOMME NECESSAIRE POUR EQUILIBRE BP 2025</b>			<b>888 189,00</b>
21 - Immobilisations corporelles	100 000,00		<b>4 896 951,00</b>
23 - Immobilisations en cours	<b>1 723 881,89</b>		
<b>TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT</b>			
10 - Dotations, fonds divers hors 1068	200 000,00		1 800 000,00
1068 - Excédents de fonctionnements capitalisés	2 400 000,00		<b>4 932 266,15</b>
024 - Produits des cessions d'immobilisations	133 100,00		30 270,00
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>	<b>2 733 100,00</b>		<b>6 762 536,15</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 456 981,89</b>	1 177 178,77	<b>11 659 487,15</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 684 644,71		<b>937 549,61</b>
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	350 000,00		450 000,00
041 - Opérations patrimoniales	70 000,00		20 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 104 644,71</b>		<b>1 407 549,61</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 561 626,60</b>		<b>13 067 036,76</b>
<b>R 001 - SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE</b>	<b>2 370 157,73</b>		<b>2 093 925,84</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>9 931 784,33</b>	1 177 178,77	<b>15 160 962,60</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT AVEC RAR</b>			<b>16 338 141,37</b>



Les recettes sont principalement composées de l'affectation du résultat 2024 au compte 1068 pour 4,9 M€.

L'emprunt nécessaire pour équilibrer la section d'investissement s'éleve, quant à lui, à 3,827 M€. Il sera nécessaire de le réaliser à hauteur de 3,4 M€ pour le complément de financement de la nouvelle cuisine centrale.

Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) est prévu à hauteur de 937 550 €.

Une somme de 888 000 € est inscrite et correspond au bilan de la ZAC des Costières, pour lequel un titre sera émis à la SEGARD.

Enfin, le FCTVA est envisagé à hauteur de 1,8 M€ du fait des investissements importants prévus en 2025, ce versement étant, pour la CCPC, versé en année N.

Le solde d'exécution de la section d'investissement 2024 permet d'inscrire également plus de 2 M€ en recettes d'investissement 2025.

Les restes à réaliser (RAR) en recettes s'élevant à 1,177 M€ et correspondent aux subventions suivantes :

Opération d'équipement	Chapitre	Article	Fonction	Libellé mouvement	Reste engagé	Nom tiers
210	13	1311	731	FONDS VERT LUTTE ESPECES INVASIVES	122 114,76	AGENCE DE L EAU RHONE MEDITERRA
220	13	13173	61	FEADER AIRE DE LAVAGE	206 576,50	PREFECTURE REGION OCCITANIE
220	13	1311	61	SUBVENTION AIRE DE LAVAGE	121 322,71	AGENCE DE L EAU RHONE MEDITERRA
240	13	1312	281	AIDE CANTINE RELANCE	2 934,60	PREFECTURE REGION OCCITANIE
241	13	1323	281	CONTRAT TERRITORIAL CUISINE CENTRALE	604 225,00	CONSEIL GNL GARD DGDSS
320	13	1328	61	RELIQUAT RUE DES COURLIS	68 186,20	AJMARGALI
	4582	458201	61	PARTICIPATION AIRE DE LAVAGE	51 819,00	NIMES METROPOLE EAU
<b>TOTAL RAR RECETTES 2024</b>					<b>1 177 178,77</b>	

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le 25/02/2025

ID : 030-243000593-20250219-DL2025\_02\_05-DE



## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BP 2024	REALISE 2024	RAR 2024	BP 2025
204 - Subventions d'équipement versées				
Opération 201 - Environnement	1 392 642,15	835 725,38	555 350,50	1 000 000,00
Opération 210 - GEMAPI	1 012 848,40	707 209,67		333 697,20
Opération 220 - Aire de lavage Aubord	1 512 251,22	594 294,60	241 723,06	3 389 196,40
Opération 221 - Maison des Traditions	527 818,22	471 264,68	5 229,89	-
Opération 222 - 706 rue Ampère	321 950,00	-		273 475,00
Opération 223 - Pôle ADT	100 000,00	-		30 000,00
Opération 236 - Siège communautaire	500 000,00			30 000,00
Opération 237 - Autres bâtiments	479 858,85	146 178,46	47 456,50	632 000,00
Opération 238 - Police intercommunale	2 000,00	-		15 700,00
Opération 240 - Restauration scolaire	244 513,60	163 709,01	12 631,76	13 400,00
Opération 241 - Cuisine centrale	1 367 650,00	413 414,15		145 107,32
Opération 242 - Equipements	59 338,00	13 867,19	874,72	6 025 425,86
Opération 243 - Travaux restauration canal Rhône	-			97 000,00
Opération 247 - Informatique	46 952,00	31 118,35		70 200,00
Opération 271 - Ecole de musique	7 500,00	4 876,96		23 300,00
Opération 295 - Halte nautique Tourisme	52 720,70	38 768,60	12 860,40	7 000,00
Opération 314 - Voirie communautaire	397 618,19	315 822,60	43 852,78	6 000,00
Opération 318 - Aménagement de l'espace	657 733,00	108 306,22	30 494,00	250 000,00
Opération 320 - Zones industrielles	522 810,55	24 709,09	261 207,53	774 461,45
Opération 325 - Parc automobile	272 500,00	26 466,00		739 310,00
20 - Participations	2 500,00	2 500,00		394 220,00
4541101 - travaux effectués d'office pour le compte de tiers		51 819,00		111 967,00
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>9 481 204,88</b>	<b>3 950 049,96</b>	<b>1 211 681,14</b>	<b>14 361 460,23</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	740 000,00	717 177,07		730 000,00
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	15 000,00	-		15 000,00
041 - Opérations patrimoniales				20 000,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>15 000,00</b>	-		<b>35 000,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 236 204,88</b>	<b>4 667 227,03</b>	<b>1 211 681,14</b>	<b>15 126 460,23</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVEC RAR</b>				<b>16 338 141,37</b>

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le 25/02/2025



ID : 030-243000593-20250219-DL2025\_02\_05-DE



L'année 2025 sera marquée par l'aboutissement de la construction de la nouvelle cuisine centrale, après un retard d'une année, due à la liquidation de la Société APH, mandataire principal du groupement constitué pour le marché global de performance initial. Les travaux ont été relancés sous forme d'un marché classique alloti de travaux, avec 18 lots, pour un total TTC de 8,35 M€, comprenant également la maîtrise d'œuvre et l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le montant total de l'équipement, tenant compte des sommes déjà versées au titre du MGP pour les premiers travaux, ainsi que l'acquisition du foncier, s'élèvera à **10,48 M€**. Le financement de cette opération est assuré par l'Etat, à hauteur de 2,8 M€ (DSIL), le département du Gard, pour 604 225 €, le Conseil Régional pour 400 000 €, ces subventions représentant 43,6 %, et l'autofinancement sera de 56,4 %.

La restauration des marais Crey Scamandre Charnier est également un projet conséquent en 2025, les travaux de curage des roubines ne pouvant s'effectuer que dans un délai très contraint et sur une période incontournable en début d'automne. Le montant inscrit sur cette opération comprend entre autres l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, et les travaux de curage, dont la somme précise sera connue lors de la remise du dossier de consultation par le maître d'œuvre et son estimation. Il est prévu sur l'opération 318 – Aménagement de l'espace les montants relatifs à l'OPAH CD Le Montcalm, l'OPAH RU, mais également la participation de la CCPC au NPNRU concernant l'acquisition des commerces du Montcalm, l'aménagement des abords et la résidentialisation de la copropriété, le tout pour 774 461 €.

Le siège de la Communauté fera l'objet de travaux en 2025, liés à l'obligation imposée par le Décret relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire. Cette rénovation principalement énergétique et d'isolation, d'un montant prévisionnel de 560 000 € permettra ensuite de générer plus de 40 % d'économie d'énergie.

Une somme de 500 000 € est prévue pour l'acquisition de foncier dans la zone industrielle de Vauvert, afin de permettre son extension.

Le parc automobile sera également complété en 2025, par l'acquisition d'un véhicule amphibie, servant à entretenir les zones humides, un nouveau camion ampirol, une épaveuse pour l'entretien des bordures de voirie intercommunale, mais surtout un camion nacelle et un compacteur destinés à mutualisés avec les communes membres de la CCPC. Le montant total dédié à ce renouvellement et complément de parc auto s'élève à 394 220 €.

Les autres opérations ne font pas l'objet de changements significatifs. A noter toutefois la création d'une nouvelle opération relative à la participation sollicitée pour les travaux de rénovation du canal du Rhône à Sète, pour un premier montant en 2025 de 70 200 €, le montant total prévisionnel sur 3 ans s'élevant à 342 200 €.

Enfin, les fonds de concours portés à 1 M€ en 2024, sont à nouveau inscrits pour le même montant en 2025.



# ELEMENTS DE PROSPECTIVE FINANCIERE 2025/2027

	2024	2025	2026	2027
Charges à caractère général	6 580 314,24	7 626 457,65	7 702 722,23	7 779 749,45
Charges de personnel	7 697 639,76	8 170 175,35	8 251 877,10	8 334 395,87
Atténuations de produits	4 671 200,43	4 792 979,96	4 840 909,76	4 889 318,86
Autres charges de gestion courante	1 764 971,43	2 019 077,24	2 019 077,24	2 019 077,24
- Dont dépenses d'intervention	1 427 295,55	2 019 077,24	2 019 077,24	2 019 077,24
Autres dépenses	20 368,32	25 000,00	25 000,00	25 000,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>20 734 494,18</b>	<b>22 633 690,20</b>	<b>22 839 586,33</b>	<b>23 047 541,42</b>
Charges financières	281 402,13	182 108,12	250 000,00	250 000,00
Charges exceptionnelles	343,80	1 800,00	1 800,00	1 800,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>21 016 240,11</b>	<b>22 817 598,32</b>	<b>23 091 386,33</b>	<b>23 299 341,42</b>
Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	503 722,90	450 000,00	450 000,00	450 000,00
Déficit de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>=== TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ===</b>	<b>21 519 963,01</b>	<b>23 267 598,32</b>	<b>23 541 386,33</b>	<b>23 749 341,42</b>
Impôts et taxes	16 775 607,00	16 652 584,00	16 616 306,40	16 616 306,40
Dotations et subventions	4 485 524,38	4 424 955,59	4 264 955,59	4 264 955,59
Autres produits courants stricts	2 110 445,90	1 831 041,22	1 809 173,00	1 809 173,00
Atténuations de charges	290 562,76	300 000,00	300 000,00	300 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>23 662 140,04</b>	<b>23 208 580,81</b>	<b>22 990 434,99</b>	<b>22 990 434,99</b>
Produits financiers	19 003,90	0,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	1 253,88	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>23 682 397,82</b>	<b>23 208 580,81</b>	<b>22 990 434,99</b>	<b>22 990 434,99</b>
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Produits des cessions d'immobilisations	133 100,00	0,00	0,00	0,00
Excédent de fonctionnement reporté	3 645 111,59	5 940 646,40	4 888 436,40	0,00
<b>=== TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ===</b>	<b>27 460 609,41</b>	<b>29 164 227,21</b>	<b>27 893 871,39</b>	<b>23 005 434,99</b>

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le 25/02/2025



ID : 030-243000593-20250219-DL2025\_02\_05-DE



Dépenses d'équipement brut	2 282 284,06	11 468 548,88	6 328 819,20	6 000,00
Dépenses financières d'investissement	1 557 885,84	2 443 726,80	2 050 000,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement (hors annuité en capital)</b>	<b>3 840 169,90</b>	<b>13 912 275,68</b>	<b>8 378 819,20</b>	<b>6 000,00</b>
Remboursement de capital	717 177,07	730 000,00	800 000,00	800 000,00
Dépenses d'investissement, opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00
Excédent capitalisé 1068	0,00	0,00	0,00	0,00
Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	1 008 192,49	5 359 418,86
<b>=== TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ===</b>	<b>4 557 346,97</b>	<b>14 642 275,68</b>	<b>10 187 011,69</b>	<b>6 165 418,86</b>
Dotations et subventions	1 957 165,00	5 140 048,15	3 369 400,34	1 270 566,08
Réduction réelle des dépenses d'investissement	350 281,39	888 189,00	0,00	0,00
Autres recettes réelles d'investissement	0,00	194 056,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt</b>	<b>2 307 446,39</b>	<b>6 222 293,15</b>	<b>3 369 400,34</b>	<b>1 270 566,08</b>
Recettes liées à l'emprunt	0,00	3 917 809,99	0,00	0,00
Recettes d'investissement, opérations d'ordre	503 722,90	470 000,00	450 000,00	450 000,00
Excédent d'investissement reporté	2 370 157,73	3 023 980,05	0,00	0,00
Excédent capitalisé 1068	2 400 000,00	0,00	1 008 192,49	4 352 485,06
<b>=== TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT ===</b>	<b>7 581 327,02</b>	<b>13 634 083,19</b>	<b>4 827 592,83</b>	<b>6 073 051,14</b>
Résultat global de clôture en fonctionnement	5 940 646,40	5 896 628,89	4 352 485,06	-743 906,43
Résultat global de clôture en investissement	3 023 980,05	-1 008 192,49	-5 359 418,86	-92 367,72
Résultat global de clôture	8 964 626,45	4 853 436,40	-1 056 933,80	-901 274,15

Pour 2026 et 2027, en section d'investissement, la prospective repose principalement sur les travaux nécessaires aux bâtiments communautaires, le 706 rue Ampère et le Pôle ADT, ancien centre d'hébergement.

Les recettes d'investissement sont inscrites sur un scénario prudent, ne prenant en compte que la subvention DSIL de l'Etat pour la cuisine centrale sur les 3 exercices restants.

La recherche de financements externes est plus que jamais nécessaire pour réduire, comme lors de ces dernières années, la prévision d'endettement.

En fonctionnement, les chapitres 011 et 012 ont été prévus avec maîtrise à seulement 1 % de progression.

Le chapitre 65 sans augmentation et le chapitre 66 – intérêts de la dette tient compte de l'emprunt réalisé fin 2025 pour le financement de la cuisine centrale.

Les recettes de fonctionnement sont également très prudentes pour les prochains exercices, l'incertitude liée d'une part à l'instabilité actuelle du gouvernement, et à la volonté de faire participer les collectivités au redressement des finances publiques, ne permettant pas une prospective optimiste.

## PROSPECTIVE FINANCIERE – PPI REEVALUE

	2024	2025	2026	2027
706 RUE AMPERE	2 676	61 107	1 783 893	1 847 676
	Invest.		1 847 676	
AIRE DE LAVAGE AUBORD	471 265	476 495		476 495
	Invest.	5 230		377 084
	Sub.v.	379 718		
AMENAGEMENT DE L'ESPACE - HABITAT	71 360	813 081	1 234 442	1 234 442
	Invest.		350 000	
ECOLE DE MUSIQUE	4 877	7 000	18 877	18 877
	Invest.		7 000	
ENVIRONNEMENT	681 687	230 000	931 687	931 687
	Invest.		20 000	66 984
	Sub.v.	66 984		
EQUIPEMENTS	13 877	55 000	78 877	78 877
	Invest.		10 000	
FONDS DE CONCOURS	1 000 000	1 000 000	3 000 000	3 000 000
	Invest.		1 000 000	
GEMAPI	558 655	3 239 185	4 577 839	4 577 839
	Invest.		780 000	
	Sub.v.	122 114		
INFORMATIQUE, TELEPHONIE	31 118	23 300	79 418	79 418
	Invest.		25 000	
MAISON DES TRADITIONS	37 946	273 475	584 896	584 896
	Invest.		273 475	
NOUVELLE CUISINE CENTRALE	413 414	6 025 427	8 674 678	8 332 478
	Invest.		1 893 637	
	Sub.v.	700 000	1 304 225	
POLE ADT	8 400	63 046	2 008 400	2 008 400
	Invest.		1 936 954	

<b>POLICE INTERCOMMUNALE</b>	Invest.	5 400	5 400	5 400
<b>RESTAURATION SCOLAIRE</b>	Invest. Sub v.	103 921	157 739 2 935	341 660 80 000
<b>SIEGE COMMUNAUTAIRE</b>	Invest. Sub v.	122 785	904 029 679 457	802 241 300 000
<b>TOURISME</b>	Invest.	38 769	18 860	63 629 6 000
<b>VOIRIE</b>	Invest.	315 823	293 853	809 675 200 000
<b>ZONES INDUSTRIELLES</b>	Invest.	2 366	943 574 941 208 68 186	943 574
<b>Investissement</b>		3 840 170	13 912 276	8 378 819 6 000



# BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

## RESULTAT CA 2024 OFFICE DE TOURISME

### Fonctionnement

Dépenses : 286 007,33  
Recettes : 300 765,34  
Solde : 14 758,01

Fonctionnement  
Recettes (N-1 - 2024)  
Compte 002 du BP 2024

33 190,50

Solde cumulé

47 948,51

### Investissement

Dépenses : 52 530,25  
Recettes : 61 517,99  
Solde : 8 987,74

Investissement  
Dépenses (N-1 2023)  
Cpte 001 du BP 2024

1 924,02

Solde cumulé

10 911,76

R 1068 en 2025	0
Recettes 002 2025	0
Montants reportés au BP 2025	

Dépenses RAR  
Recettes RAR  
Solde RAR

0  
0  
0

Solde final

10 911,76

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2024	2025
011 - Charges à caractère général	111 427,00	120 885,00
012 - Charges de personnel	190 160,00	209 314,53
65 - Autres charges de gestion courante	8 390,00	6 360,00
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>	<b>309 977,00</b>	<b>336 559,53</b>
66 - Charges financières		
67 - Charges exceptionnelles		
68 - Dotations aux amortissements et provisions	100	100
022 - Dépenses imprévues		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>310 077,00</b>	<b>336 659,53</b>

023 - Virement à la section d'investissement	<b>12 275,98</b>	<b>14 288,98</b>
042 - Amortissements	10 000,00	14 000,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>22 275,98</b>	<b>28 288,98</b>
<b>TOTAL</b>	<b>332 352,98</b>	<b>364 948,51</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2024	2025
013 - Atténuations de charges	85	100
70 - Produits des services	5 500,00	17 700,00
73 - Impôts et taxes	80 500,00	90 000,00
731 - Fiscalité locale		
74 - Dotations		
75 - Autres produits de gestion courante	<b>203 077,48</b>	<b>200 000,00</b>
<b>TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE</b>	<b>289 162,48</b>	<b>307 800,00</b>
76 - Produits financiers		
77 - Produits exceptionnels	800	
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>289 962,48</b>	<b>307 800,00</b>

042 - Opérations d'ordre entre sections	9 200,00	9 200,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>9 200,00</b>	<b>9 200,00</b>
<b>R 002 RESULTAT REPORTE N-1</b>	<b>33 190,50</b>	<b>47 948,51</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>332 352,98</b>	<b>364 948,51</b>

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le 25/02/2025

ID : 030-243000593-20250219-DL2025\_02\_05-DE



**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

	BP 2024	BP 2025
20 - Immobilisations incorporelles	25 000,00	
21 - Immobilisations corporelles		30 000,00
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>25 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées		
13 - subventions d'équipement	<b>43 374,99</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>25 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	9 200,00	9 200,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>9 200,00</b>	<b>9 200,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>34 200,00</b>	<b>39 200,00</b>

	BP 2024	BP 2025
13 - Subventions d'investissement	43 374,99	
<b>TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>43 374,99</b>	
10 - Dotations, fonds divers hors 1068		
1068 - Excédents de fonctionnements capitalisés	<b>10 000,00</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>	<b>10 000,00</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 000,00</b>	
021 - Virement de la section de fonctionnement	<b>12 275,98</b>	14 288,98
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	<b>10 000,00</b>	14 000,00
041 - Opérations patrimoniales		
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>22 275,98</b>	<b>28 288,98</b>
<b>TOTAL</b>	<b>32 275,98</b>	<b>28 288,98</b>
<b>R 001 - SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE</b>	1 924,02	10 911,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>34 200,00</b>	<b>39 200,00</b>

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le 25/02/2025



ID : 030-243000593-20250219-DL2025\_02\_05-DE

# BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE

## RESULTAT CA 2024 PORT DE PLAISANCE

### Fonctionnement

Dépenses : 116 355,23  
Recettes : 114 164,46  
Solde : -2 190,77

Fonctionnement  
Recettes (N-1 - 2023)  
Compte 002 du BP 2024

Solde cumulé 35 483,45

### Investissement

Dépenses : 58 505,21  
Recettes : 64 628,87  
Solde : 6 123,66

Investissement  
Dépenses (N-1 2023)  
Cpte 001 du BP 2024

Solde cumulé 78 488,05

R 1068 en 2025	0
Recettes 002 2025	0
Montants reportés au BP 2025	

Dépenses RAR  
Recettes RAR  
Solde RAR

0
0
0

Solde final

78 488,05
-----------

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le 25/02/2025

ID : 030-243000593-20250219-DL2025\_02\_05-DE





## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2024	2025
011 - Charges à caractère général	56 609,22	43 365,00
- Charges de personnel	-	<b>28 396,93</b>
65 - Autres charges de gestion courante	7 500,00	8 000,00
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>	<b>64 109,22</b>	<b>79 761,93</b>
- Charges financières	700	410
- Charges exceptionnelles	2 500,00	2 000,00
68 - Dotations aux amortissements et provisions	14 680,00	11 500,00
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>81 989,22</b>	<b>93 671,93</b>
023 - Virement à la section d'investissement		<b>8 306,34</b>
- Amortissements	65 000,00	65 000,00
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>65 000,00</b>	<b>73 306,34</b>
<b>TOTAL</b>	<b>146 989,22</b>	<b>166 978,27</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2024	2025
013 - Atténuations de charges		
70 - Produits des services	56 515,00	62 015,00
73 - Impôts et taxes		
7331 - Fiscalité locale		
74 - Dotations		
75 - Autres produits de gestion courante	6 300,00	14 679,82
<b>TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE</b>	<b>62 815,00</b>	<b>76 694,82</b>
76 - Produits financiers		
77 - Produits exceptionnels		
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>62 815,00</b>	<b>76 694,82</b>
042 - Opérations d'ordre entre sections	46 500,00	54 800,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>46 500,00</b>	<b>54 800,00</b>
<b>R 002 RESULTAT REPORTE N-1</b>	<b>37 674,22</b>	<b>35 483,45</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>146 989,22</b>	<b>166 978,27</b>

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le 25/02/2025

ID : 030-243000593-20250219-DL2025\_02\_05-DE



**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

	BP 2024	BP 2025
13 - Subventions d'investissement		
21 - Immobilisations corporelles		
<b>TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT</b>		
10 - Dotations, fonds divers hors 1068		
1068 - Excédents de fonctionnements capitalisés		
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>		
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		
021 - Virement de la section de fonctionnement	8 306,34	
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	65 000,00	
041 - Opérations patrimoniales	36,7	
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>65 036,70</b>	<b>73 306,34</b>
<b>TOTAL</b>	<b>65 036,70</b>	<b>73 306,34</b>
<b>R 001 - SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE</b>	72 364,39	78 488,05
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>137 401,09</b>	<b>151 794,39</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

	BP 2024	BP 2025
20 - Immobilisations incorporelles		
21 - Immobilisations corporelles	70 000,00	84 374,39
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>70 000,00</b>	<b>84 374,39</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	20 864,39	12 620,00
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>20 864,39</b>	<b>12 620,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>90 864,39</b>	<b>96 994,39</b>
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	46 500,00	54 800,00
041 - Opérations patrimoniales	36,7	
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>46 536,70</b>	<b>54 800,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>137 401,09</b>	<b>151 794,39</b>

# BUDGET ANNEXE SPANC

## RESULTAT CA 2024 SPANC

### Fonctionnement

Dépenses :	63 375,44
Recettes :	68 155,30
Solde :	4 779,86
Fonctionnement Recettes (N-1 - 2023) Compte 002 du BP 2024	155,27

Solde cumulé

4 935,13

### Investissement

Dépenses :	10 075,30
Recettes :	1 249,08
Solde :	-8 826,22
Investissement Dépenses (N-1 2023) Cpte 001 du BP 2024	11 567,42

Solde cumulé

2 741,20

R 1068 en 2025	0,00
Recettes 002 2025	0,00
Montants reportés au BP 2025	

Dépenses RAR  
Recettes RAR  
Solde RAR

0,00  
0,00  
0,00

Solde final

2 741,20

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

	BP 2024	BP 2025
011 - Charges à caractère général	6 350,00	3 830,00
012 - Charges de personnel	45 000,00	29 905,13
65 - Autres charges de gestion courante	500,00	1 000,00
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>	<b>51 850,00</b>	<b>34 735,13</b>
66 - Charges financières		
67 - Charges exceptionnelles	13 745,27	1 000,00
68 - Dotations aux amortissements et provisions	1 200,00	1 200,00
022 - Dépenses imprévues		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>66 795,27</b>	<b>36 935,13</b>
023 - Virement à la section d'investissement		
042 - Amortissements	1 200,00	0
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>1 200,00</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>67 995,27</b>	<b>36 935,13</b>

	BP 2024	BP 2025
013 - Atténuations de charges		
70 - Produits des services	39 840,00	32 000,00
73 - Impôts et taxes		
74 - Dotations		
75 - Autres produits de gestion courante		
<b>TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE</b>	<b>39 840,00</b>	<b>32 000,00</b>
76 - Produits financiers		
77 - Produits exceptionnels	17 500,00	0
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>57 340,00</b>	<b>32 000,00</b>
042 - Opérations d'ordre entre sections	10 100,00	0
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>10 100,00</b>	<b>-</b>
<b>R 002 RESULTAT REPORTE N-1</b>	<b>155,27</b>	<b>4 935,13</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>67 595,27</b>	<b>36 935,13</b>

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le 25/02/2025

ID : 030-243000593-20250219-DL2025\_02\_05-DE







**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

	BP 2024	BP 2025
13 - Subventions d'investissement		
21 - Immobilisations corporelles		
23 - Immobilisations en cours		
<b>TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT</b>		
10 - Dotations, fonds divers hors 1068		
1068 - Excédents de fonctionnements capitalisés		
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>		
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		
021 - Virement de la section de fonctionnement		
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections		
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>R 001 - SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE</b>	<b>11 567,42</b>	<b>27 411,20</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>11 567,42</b>	<b>2 741,20</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

	BP 2024	BP 2025
20 - Immobilisations incorporelles	2 000,00	
21 - Immobilisations corporelles	4 000,00	2 741,20
	5 767,42	
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>11 767,42</b>	
16 - Emprunts et dettes assimilées		
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11 767,42</b>	
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections		
041 - Opérations patrimoniales		
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11 767,42</b>	<b>2 741,20</b>

# Glossaire

AOM autorité organisatrice de la mobilité	DOM Départements d'outre-mer	FPU Fiscalité professionnelle unique	RSA Revenu de solidarité active
BT 01 Indice national du bâtiment tous corps d'état	DPM Dotation de péréquation des communes d'outre-mer	FSRIF Fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France	RVLLP / VL Révision des valeurs locatives des locaux professionnels / Valeur locative
C Communes	DPV Dotation politique de la ville	GFP Groupement à fiscalité propre	TaSCom Taxe sur les surfaces commerciales
CC Communauté de communes	DRF Dépenses réelles de fonctionnement	IFER Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	TEOM Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
CFE Cotisation Foncière des Entreprises	DSID Dotation de soutien à l'investissement des départements	kVA Kilovoltampère	TFPB / TAFB Taxe foncière sur les propriétés bâties / Taxe additionnelle à la TFPB
CFU compte financier unique	DSIL Dotation de soutien à l'investissement local	kWh Kilowattheure	TFPNB / TAFNB Taxe foncière sur les propriétés non bâties / Taxe additionnelle à la TFPNB
CTU Collectivités territoriales uniques	DSR Dotation solidarité rurale	LF / LFR Loi de finances / Loi de finances rectificative	TH Taxe d'habitation
CVAE Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	DSU Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	LFI Loi de finances initiale	THLV Taxe d'habitation sur les logements vacants
CVS-CJO correction des variations saisonnières (CVS) et des effets de jours ouvrables (CJO)	EPCI à FP EPCI à fiscalité propre	LPEP Loi de programmation des finances publiques	THRP Taxe d'habitation sur les résidences principales
DACOM dotation d'aménagement des communes d'outre-mer	EPCI Établissement public de coopération intercommunale	MCP Métropole du Grand Paris	THRS Taxe d'habitation sur les résidences secondaires
DCRTP Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	EPT Établissements publics territoriaux	(P)LFSS (Projet) de loi de financement de la sécurité sociale	TICFE Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité
DETR Dotation d'équipement des territoires ruraux	FA Fiscalité additionnelle	PIB Produit intérieur brut	TP01 Index général tous travaux
DGF Dotation globale de fonctionnement	FDPTP Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle	PLF Projet de loi de finances	TRV Tarif règlementé de vente
DMTO Droits de Mutation à Titre Onéreux	FNCIR Fonds national de garantie individuelle des ressources	PSR Prélèvement sur recettes	TVA Taxe sur la valeur ajoutée
DNP Dotation nationale de péréquation	FPIC Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales	RRF Recettes réelles de fonctionnement	VM Versement mobilité

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le 25/02/2025



ID : 030-243000593-20250219-DL2025\_02\_05-DE